



Réforme des Institutions

Le référendum convoqué pour le 25 octobre 2015

Le Conseil des ministres tenu hier sous l'autorité du président de la République, Denis Sassou N'Goussou, a annoncé pour le 25 octobre prochain la tenue du référendum en vue de l'adoption de la nouvelle Constitution de la République. La campagne électorale s'ouvrira le 9 octobre et se refermera le 23 octobre à minuit. Les grandes lignes du projet de la nouvelle loi fondamentale ont ainsi été dévoilées au cours de cette réunion. On retient, entre autres innovations, l'avènement d'un régime bicéphale avec un président de la République et un Premier ministre, chef du gouvernement, responsable devant le chef de l'État et l'Assemblée nationale. La motion de censure est restaurée, le mandat présidentiel, ramené de 7 ans à 5 ans, renouvelable deux fois, les Congolais âgés de 30 ans au moins sont autorisés à se présenter à l'élection présidentielle. La future nouvelle Constitution composée de 241 articles pour 21 titres considère la décentralisation comme un « objectif majeur des prochaines années et comme moyen de gouverner au plus proche des citoyens » ; elle adopte la parité homme-femme, un statut de l'opposition, un statut pour les anciens dirigeants. Le Conseil des ministres a décidé de rectifier le budget de l'État 2015 et d'ouvrir des crédits en affectant 15 milliards de FCFA pour les opérations électorales référendaires et 85 milliards de FCFA pour les charges communes. [Pages 2 et 3](#)



INSÉCURITÉ

Des épaves de bateaux abritent des hors-la-loi à Brazzaville



Abandonnées le long du fleuve Congo, entre l'ex-Chantier de construction navale, le port de l'ATC et celui de Yoro,

ces épaves de bateaux sont devenues des abris de fortune et un repaire pour des délinquants.

Les populations riveraines, principales victimes de ces inciviques, n'en peuvent plus et interpellent les pouvoirs publics à tout mettre en œuvre pour sécuriser ces lieux également utilisés par des trafiquants de tout acabit. [Page 6](#)

ARTS ET SPECTACLES

Un projet en vue pour relancer le cinéma au Congo

Le ministre de la Culture et des Arts, Bienvenu Okiémy a dévoilé le 2 octobre, au cours d'une conférence de presse, sa feuille de route avec un objectif défini : redorer le blason de la culture congolaise. Au nombre des projets en vue figure notamment la relance du cinéma par la réouverture des salles de projection de

films et la création d'un festival international du film de Brazzaville.

« C'est une politique qu'il conviendra de mettre en œuvre dans les années à venir (...). Cette démarche ira de la création d'un fonds national de soutien au cinéma et à l'audiovisuel à travers un accord de partenariat avec le secteur privé », a précisé Bienvenu Okiémy. [Page 11](#)

JOURNÉE FIFA

28 Diabes rouges présélectionnés pour affronter les Panthères du Gabon

La Fédération congolaise de football vient de publier une liste de 28 Diabes rouges présélectionnés pour affronter la sélection nationale du Gabon le 10 octobre.

Cette rencontre est un véritable test pour Isaac Ngata, le sélectionneur des diabes rouges locaux, car le Congo est logé dans le même groupe que le Ghana, l'Éthiopie et la Libye pour le compte du championnat d'Afrique des nations (Chan). [Page 16](#)



Junior Makiessé, l'un des joueurs retenus pour le match contre le Gabon/Photo Adiac

ÉDITORIAL

Après tout...

[Page 2](#)

ÉDITORIAL

Après tout ...

Rien n'interdit de penser qu'au final l'opposition modérée, qui ne se contente pas de hurler sans même savoir ce qui sera proposé dans quelques semaines au peuple congolais, s'engagera dans le débat à venir sur nos institutions afin d'agir conformément aux principes fondamentaux de la démocratie. Après tout, si l'on y réfléchit bien, ses leaders ont tout à gagner à profiter de cette occasion pour faire connaître leur avis publiquement sans recourir à la violence verbale ou physique comme semble vouloir le faire l'opposition radicale. Dès lors, en effet, qu'elle prendrait position dans le calme, qu'elle émettrait des propositions sensées, qu'elle inciterait les citoyens à se mobiliser de façon pacifique à ses côtés, l'opposition modérée s'imposerait comme une force politique crédible. Au lieu de se marginaliser dans le camp des irréductibles qui refusent au peuple congolais, contre toute logique, le droit de se prononcer sur la gouvernance publique, elle changerait subtilement de stature et deviendrait une alternative crédible à la majorité actuelle.

Dans toutes les démocraties que compte la planète Terre, c'est en appliquant les principes de base de ce type de système institutionnel que les responsables politiques forgent leur personnalité et démontrent à leurs concitoyens qu'ils ont les capacités nécessaires pour gérer l'espace public. Si donc, chez nous, les opposants veulent prouver leurs qualités de gestionnaires, ils doivent impérativement se conduire en hommes et en femmes responsables. Peut-être une telle modération ne leur apportera-t-elle rien dans l'immédiat, mais à terme plus ou moins rapproché elle deviendra un atout décisif.

Ces vérités premières, il importe au plus haut point de les rappeler avant que ne débute la campagne qui débouchera sur le référendum constitutionnel : d'abord, bien sûr, parce qu'elles seules garantiront que ce grand débat s'effectue dans la paix et la sérénité ; ensuite parce que l'opposition, comme la majorité, a tout à perdre dans des désordres éventuels ; enfin, parce qu'au-delà du débat présent se joue son propre avenir.

Voyons donc ce que nous réservent les prochains jours sur ce terrain.

Les Dépêches de Brazzaville

COMpte RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES
DU LUNDI 05 OCTOBRE 2015

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce Lundi 05 Octobre au Palais du Peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement. Deux points étaient inscrits à l'ordre du jour du Conseil des Ministres, à savoir :

-La présentation par le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Réforme de l'Etat, Me Aimé Emmanuel YOKA, d'un projet de Loi portant Loi constitutionnelle.

-La présentation d'un projet de décret portant ouverture de crédits au titre d'avance pour l'année 2015 par le Ministre d'Etat, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, M. Gilbert ONDONGO

- Sur le projet de Loi portant Loi constitutionnelle.

Lors de son Message à la Nation du 22 septembre dernier, le Président de la République a informé le peuple congolais de sa décision, mûrie par des mois de réflexion et d'écoute des aspirations du Congo profond, de convoquer le corps électoral, afin de trancher le débat nourri par celles et ceux qui, pour les uns, aspiraient à voir les institutions de la République évoluer, et ceux qui souhaitaient le statut quo.

Dans ce cadre, le Chef de l'Etat avait apporté des précisions sur la procédure qu'il entendait voir mener afin d'arriver à la consultation du peuple congolais, avec, en premier lieu, la mise en place d'une commission constitutionnelle.

Cette Commission a été effectivement mise en place avec la publication de deux décrets du Président de la République, à savoir :

-Décret n°2015-914 du 21 septembre 2015 portant création de la Commission d'élaboration du projet de Constitution ;
-Décret n°2015-915 du 21 septembre 2015 portant nomination des membres de la Commission d'élaboration du projet de Constitution.

La Commission, présidée par le Professeur Placide MOUDODOU, éminent juriste, et composée d'éminentes personnalités reconnues pour leur expérience et leurs compétences multiformes, s'est immédiatement mise au travail.

Elle avait comme feuille de route, les orientations reçues de Son Excellence, Monsieur le Président de la République,

telles que celui-ci les avait définies lors de son Message à la Nation, à savoir, l'élaboration d'un projet de loi constitutionnelle énonçant, je cite : « les principes fondamentaux de la République, définissant les droits et devoirs des citoyens et fixant les nouvelles formes d'organisation et les nouvelles règles de fonctionnement de l'Etat », Fin de citation.

D'autre part, la Commission avait comme termes de référence politiques, juridiques et techniques les conclusions du Dialogue national tenu à Sibiti (département de la LEKOU MOU) .

Le Dialogue national, auquel 629 personnes, des cadres politiques de toutes obédiences, des représentants de la société civile, des confessions religieuses, bref les forces vives de la Nation, avaient pris part, s'est prononcé à une très forte majorité en faveur du changement de la Constitution du 20 janvier 2002.

Le consensus s'étant dégagé en faveur du changement, puisque le consensus, en politique, c'est le point de vue exprimé par le plus grand nombre, ce qui a été le cas à Sibiti, l'élaboration d'un projet de texte à soumettre directement au peuple, par voie de référendum était justifiée aux doubles plans politique et constitutionnel.

Il convient d'ajouter que, munie de cet ensemble d'éléments précis, conclusions du Dialogue comme orientations du Chef de l'Etat, ladite commission ne pouvait que faire diligence et rendre rapidement son Rapport au Président de la République.

Conformément à l'article 118 de la Constitution, de soumettre pour avis à la Cour Suprême, le projet de Loi constitutionnelle, avant son examen par le Conseil des Ministres.

Par l'Avis n°024/C.S.15 du 02 octobre 2015, la Cour Suprême, et ce conformément à l'article 118 alinéa 2 de la Constitution, tout en se déclarant compétente pour examiner l'avant-projet à elle déferée, a autorisé le Gouvernement à procéder à l'examen et à l'adoption de ce qui est donc devenu le projet de loi portant Loi constitutionnelle.

C'est donc au terme de ce cheminement, et ayant scrupuleusement respecté les textes en vigueur, que Son Excellence, Monsieur le Président de la République a convoqué le Conseil des Ministres qui a eu lieu ce jour.

Présentant le projet de Loi portant Loi constitutionnelle, le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Réforme de l'Etat, Me Aimé Emmanuel YOKA, a d'abord rappelé les circonstances qui président à la présentation de ce projet. En effet, il a rappelé que, depuis plusieurs mois, le débat citoyen s'était cristallisé dans le pays et au sein de la classe politique, entre les tenants de l'évolution des institutions de la République et les tenants du statut quo, amenant le Président de la République à organiser ce débat en lui offrant des mécanismes plus transparents et démocratiques propres à notre culture bantoue.

Le Ministre d'Etat a ensuite rappelé qu'au regard de la Constitution du 20 janvier 2002, l'option de préparer un projet de texte à soumettre directement par voie de référendum au Peuple du Congo trouve sa légitimité constitutionnelle dans les dispositions des articles 3 alinéa 1er et 110 alinéa 3 de la Constitution, selon lesquelles, je cite : « la souveraineté nationale appartient au Peuple, qui l'exerce au moyen du suffrage universel par ses représentants élus, ou par voie de référendum, Fin de citation pour l'article 3 al. 1er.

Et, je cite encore, « le Parlement a l'initiative des lois concurremment avec le Président de la République », Fin de citation, pour l'article 110 al. 3.

Il a conclu ce point en indiquant que la démarche, qui aboutit ce jour à l'examen par le Conseil des Ministres, moment particulièrement historique, était sous tendue par une approche légitime, légale et respectueuse des procédures reconnues comme telles de par le monde.

Sur le fond, le texte proposé au suffrage du peuple pour être exécuté comme nouvelle Constitution de la République du Congo, comporte un préambule et 241 articles répartis dans 21 titres.

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Clotilde Ibara, Norbert Biembedi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina,
Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama
(chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana
(chef de service),
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué
(chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou
(chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath
(chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordinateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole

Service commercial : Marcel Myande,
Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya

n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa

- RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice: Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma
Administration : Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des

annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo

Assistante commerciale : Hortensia

Olaboré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,

Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia

Assistante de direction : Sylvia Addhas

Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-

signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mou-

mbelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de

service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck

Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola

Service pré-presses et contrôle de qualité :

Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Émilie Moundako Éyala (chef de service),

Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole

Biantomba, Epiphany Mozali

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila),

Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta,

Astrid Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila),

Brazzaville / République du Congo / Tél. : (+242) 05

532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle

Secrétaire général : Ange Pongault

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU LUNDI 05 OCTOBRE 2015

Enonciation déclarative, comme il est d'usage dans toutes les Constitutions, le nouveau préambule proclame l'attachement du peuple du Congo à la paix, vertu cardinale à préserver, à la forme unitaire et au caractère indivisible mais décentralisé de l'Etat, à l'unité nationale et à la cohésion sociale. Il énonce les principes d'égalité, de fraternité, de partage et de solidarité comme les valeurs constituant le socle de la République et de l'Etat. Le dialogue y est perçu comme le moyen de règlement pacifique des désaccords ou conflits d'ordre politique.

Le préambule nouveau proclame également que la souveraineté nationale est inaliénable, et que les richesses nationales doivent servir au développement de la Nation congolaise.

Par ailleurs, les droits et libertés fondamentaux qui constituent les grands principes juridiques que le Congo a entendu de tout temps respecter, ainsi que les instruments juridiques internationaux sur les droits humains dûment ratifiés par la République font partie intégrante du préambule du projet de Constitution.

Le Titre 1er, sur l'Etat et la souveraineté, innove sur un point essentiel : l'Etat congolais devient un Etat unitaire, indivisible et décentralisé.

En constitutionnalisant la décentralisation comme objectif majeur des prochaines années, et comme moyen de gouverner au plus proche des citoyens, le projet de loi va permettre, une fois adopté par le peuple, de transférer aux collectivités locales de nombreuses compétences jusqu'ici gérées par l'Etat central, d'assurer un transfert substantiel de ressources financières pour assurer le développement de politiques locales dans les domaines de la vie locale qui intéressent les Congolaises et les Congolais, pas seulement ceux des grandes villes, mais aussi et surtout ceux de l'arrière pays. Ce « choc de gouvernance » va contribuer assurément à accélérer le développement intégral du pays et l'inclusion économique et sociale de nos populations.

Au Titre II, intitulé « Des droits et libertés et devoirs des citoyens », il convient de relever une innovation essentielle, à savoir l'abolition de la peine de mort en République du Congo. Le Congo se conforme ainsi totalement à la proclamation constitutionnelle du caractère sacré de la personne humaine, qui existait dans la Constitution de 2002, et qui proscrivait déjà tous les actes de torture, les traitements cruels et inhumains.

Autre innovation majeure, outre le rappel de la garantie des grandes libertés publiques et individuelles : la prise en compte de la situation particulière des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec handicap, avec l'obligation constitutionnelle pour l'Etat de contribuer à l'épanouissement de ces catégories.

Le projet de Constitution fait en outre de l'objectif de parité hommes/femmes, une norme constitutionnelle qui devra être au cœur des politiques des institutions de la Nouvelle République.

Le Titre III, « Des partis politiques », contient pour sa part, deux innovations majeures : la première consiste en la libre adhésion aux partis qui est érigée en norme constitutionnelle, ce qui n'était pas le cas dans la Constitution de 2002.

La seconde innovation, décisive pour l'épanouissement d'une vie démocratique encore plus pleine, est la reconnaissance constitutionnelle d'un statut de l'Opposition politique, statut qui sera déterminé par une loi qui sera votée par le Parlement.

Les Titres IV, V et VI traitent du pouvoir exécutif, du pouvoir législatif et des rapports entre eux.

Ces Titres expriment pleinement le véritable « choc de gouvernance » qui sera la caractéristique de la Nouvelle République, si tel est le désir du peuple. C'est en effet là que s'exprime pleinement la volonté de changement de la gouvernance telle qu'exprimée lors des différents débats qui se sont déroulés dans le pays, et notamment lors du Dialogue national de Sibiti.

En effet, notre système politique connaîtra, avec l'adoption de ce projet de Constitution, une transformation fondamentale. Dans la perspective d'un partage du pouvoir, la valeur « partage » pouvant être considérée comme issue de « l'esprit du dialogue de Sibiti », le projet de Constitution prend le contre pied de l'actuelle Constitution : il est en

effet institué un Exécutif bicéphale, avec un Président de la République, placé à la tête de l'Etat, et un Premier Ministre.

Les articles 60 à 92 du projet de Constitution déterminent les conditions d'élection, la fonction et les prérogatives du Président de la République. Première innovation : le mandat du Chef de l'Etat est réduit de 7 à 5 ans. Il est renouvelable deux fois.

Comme on le voit, la limitation des mandats est bel et bien maintenue et consacrée.

Pas de Président éternel, éternellement au pouvoir donc.

De plus, il a été tenu compte de la nécessité de soumettre plus rapidement le Président de la République à la sanction du peuple, ce qui va renforcer la « respiration démocratique » dans notre pays.

Ajoutons, toujours dans la filiation des conclusions de SIBITI, lesquelles avaient amené de nombreux participants à souhaiter une ouverture de l'espace politique aux couches les plus dynamiques du pays, et notamment sa jeunesse, le projet prévoit d'autoriser les Congolais âgés de 30 ans au moins à se présenter à l'élection présidentielle, contre 40 ans sous l'actuelle Constitution.

Cette inclusion du Congo de demain, c'est à dire la jeunesse, dans la République nouvelle, se complète, je le dis ici pour illustration, par le fait que tout Congolais en âge de voter pourra, dès 18 ans, se présenter à une fonction élective de type député ou élu local.

Ainsi, un jeune de 30 pourra, dans l'absolu, être candidat et, pourquoi pas, élu Président de la République. Un jeune de 18 ans, pourra, également, si tel est le désir des électeurs concernés, être élu député.

En revenant à l'organisation du pouvoir exécutif, il convient de noter que, pour renforcer la représentativité et sa cohérence, si le Président de la Nouvelle République, nommera le Premier Ministre et les membres du Gouvernement, il devra se concerter avec le premier pour le choix des Ministres, ce qui donnera au Premier Ministre des prérogatives constitutionnelles importantes et une véritable autorité sur les membres de l'Exécutif.

Autre proposition majeure : la mise en accusation éventuelle du Chef de l'Etat, pour des manquements graves aux devoirs de sa fonction, de l'exception qu'elle était dans la Constitution de 2002, devient normale, faisant du Président de la République, comme tous les sujets de l'Etat, un justiciable comme les autres, nonobstant le privilège de juridiction lié au caractère éminent de sa fonction. Le projet de loi réaffirme donc plus profondément que l'actuelle Constitution, un principe fondamental qui est celui de l'absence totale d'impunité des agents publics, et donc du premier d'entre eux, à savoir le Chef de l'Etat.

Changement majeur encore : le Premier Ministre sera le Chef du Gouvernement, à la place du Chef de l'Etat. La République renoue ainsi avec une des traditions constitutionnelles de notre pays et prend en compte l'exigence de partage réclamée tant lors du Dialogue de Sibiti que par les partis politiques et la société civile congolaise.

Le Premier Ministre est doté de prérogatives puissantes, à même de lui permettre d'imprimer sa marque sur la politique quotidienne du pays puisque, selon l'article 94, et après concertation avec le Président, il détermine, en concertation avec le Chef de l'Etat, la politique économique et sociale de la Nation, et il est seul chargé de la conduire, avec le Gouvernement.

Le projet de loi apporte également une réponse constitutionnelle à une demande générale de la classe politique et de la société civile du Congo : le Premier Ministre et son Gouvernement seront responsables aussi bien devant le Président que devant l'Assemblée Nationale.

Pour rendre toute leur souplesse à nos institutions, prévenir et gérer au mieux les conflits qui ne manquent, hélas jamais dans la vie politique et institutionnelle, le projet de Constitution prévoit une innovation de taille : l'institution de moyens d'actions réciproques entre l'Exécutif et le Législatif. Ainsi, le Président de la République pourra dissoudre l'Assemblée Nationale, tandis que celle-

ci pourra renverser le Gouvernement par le vote d'une motion de censure.

Ces mesures permettront assurément de modifier en profondeur la gouvernance du Congo, et permettra de renforcer le pouvoir de contrôle du Parlement sur l'action du Gouvernement, ce qui est un souhait général des Congolaises et des Congolais.

Enfin, le projet a précisé et clarifié les rapports entre les deux pouvoirs, exécutif et législatif, en déterminant de manière plus exhaustive les domaines respectifs de la loi et du règlement.

Les Titres VII à XVII du projet de Constitution reprennent pour l'essentiel les dispositions actuelles qui consacraient le pouvoir judiciaire, un certain nombre d'institutions constitutionnelles d'accompagnement de la démocratie (Médiateur de la République, Commission des droits de l'homme, Conseil supérieur de la communication, etc.), certains instruments de gestion de l'Etat (Force Publique, notamment), et enfin les conditions de ratification des traités et accords internationaux.

Il convient de relever, au titre XIV sur les collectivités locales, que c'est là qu'un choc de gouvernance est particulièrement marqué. Faire du Congo un Etat décentralisé est un objectif majeur de la Nouvelle République. Cette exigence a été élevée comme on l'a vu, au rang de norme constitutionnelle, et plus seulement législative comme dans la Constitution actuelle. Concrètement, la Nouvelle République transférera dans les meilleurs délais aux collectivités locales, des compétences aussi importantes, dans la vie quotidienne des Congolaises et des Congolais, que :

- l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ;
- l'urbanisme et l'habitat ;
- la santé de base, l'action sociale, et la protection civile ;
- la prévention et la réduction des risques, ainsi que la gestion des catastrophes ;
- l'agriculture, l'élevage et la pêche ;
- les transports urbains ;
- le sport et l'action culturelle.

Par contre, les Titres XVIII et XIX contiennent des innovations majeures à même de renforcer le « vivre ensemble » dans notre pays, et de donner un caractère encore plus inclusif aux futures institutions du Congo.

Le Titre XVIII, intitulé « Du statut des anciens dirigeants du Congo », vient réparer une situation qui n'honorait pas notre pays. La Nation devant se souvenir de ces dignes filles et fils l'ayant servi à des niveaux très élevés, l'article 221 du projet de Constitution prévoit que les anciens Présidents de la République percevront une allocation spéciale à titre de pension ;

L'article 222 prévoit de même la détermination par voie législative et/ou réglementaire des conditions de la reconnaissance de la Nation en faveur des autres dirigeants ayant servi la nation, et devant en obtenir la reconnaissance.

Enfin, le Titre XIX cristallise une des décisions majeures du Dialogue de Sibiti, à savoir la nécessité de renforcer le caractère inclusif de nos institutions nationales, et leur ouverture aux couches montantes, aux couches féminines, ainsi qu'à tout ce qui fait la diversité de notre pays. Sont ainsi créés, comme organes constitutionnels :

- Un Conseil Consultatif des Femmes ;
- Un Conseil Consultatif des Personnes vivant avec Handicap ;
- Un Conseil Consultatif de la Jeunesse ;
- Un Conseil Consultatif des Sages et des Notabilités traditionnelles.
- Un Conseil consultatif de la société civile et des ONG ;
- Un Conseil consultatif du Dialogue National

Comme on le voit, le projet de Constitution qui a été soumis à l'examen du Conseil des Ministres, s'il est approuvé par le peuple, donnera à notre pays des institutions plus souples et plus proches des préoccupations de nos concitoyens et de la classe politique.

Il fera également de la Nouvelle République un espace plus fraternel, et davantage ouvert aux couches dynamiques de notre société. La Nouvelle République permettra le rajeunissement et la féminisation de notre classe politique, tant au niveau

national que local.

La Nouvelle République, si ses termes sont approuvés par le peuple, donnera à nos institutions un caractère plus équilibré, et plus à même que ne le permettent les institutions actuelles, de répondre aux défis d'une vie politique et sociale renouvelée.

La Nouvelle République sera fondée sur un modèle de gouvernance qui respectera les standards démocratiques internationaux, et s'appuiera sans honte ni restriction sur ce que nos traditions, us et coutumes ont de meilleur, caractéristiques propres à donner à chaque citoyen, les moyens et l'envie de s'impliquer dans le débat public.

C'est donc au terme d'un débat enrichissant, titre après titre, article après article, que le Conseil des Ministres, chacun ayant pleinement conscience du caractère historique de l'événement, a décidé d'adopter avec amendements le projet de loi portant Loi constitutionnelle.

Puis, le Président de la République a pris, conformément à nos textes, la décision de convoquer par décret en Conseil des Ministres le corps électoral, afin qu'il se prononce par la voie du référendum sur l'adoption ou non du projet de loi portant loi constitutionnelle.

Ainsi, le référendum sur le projet de Loi constitutionnelle est convoqué pour le Dimanche 25 Octobre 2015.

La campagne électorale en vue du référendum s'ouvrira le Vendredi 09 Octobre 2015 à 00 heure, et prendra fin le Vendredi 23 Octobre 2015 à 24 heures.

Prenant à son tour la parole, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, a placé l'événement dans sa perspective immédiate. Il a instruit le Gouvernement de mettre, dans les prochaines heures, le projet de Constitution à la disposition des Congolaises et des Congolais, et qu'il soit largement diffusé afin que son contenu fasse l'objet de débat dans le pays.

Le Président de la République a également invité les Congolaises et les Congolais favorables à l'évolution de nos institutions à s'approprier le texte ainsi adopté, et à s'engager pour le « OUI » au référendum. Il a enfin exhorté celles et ceux qui seraient pour le « NON » à mener leur action dans le cadre de l'espace public, des médias et de leurs formations politiques ou associatives respectives. Seul le peuple devra trancher ce débat, a-t-il ajouté, et cela dans la paix et dans le respect de nos lois.

Le second point à l'ordre du jour a porté sur la présentation par le Ministre d'Etat, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public, M. Gilbert ONDONGO, d'un projet de décret portant ouverture de crédits au titre d'avance pour l'année 2015.

En effet, compte tenu de la tenue maintenant annoncée du référendum constitutionnel pour le 25 octobre 2015, événement par définition non prévu par la loi de Finances actuelle, il convient de modifier les dispositions du budget de l'Etat rectifié, et ce conformément aux dispositions de l'article 57 de la Loi n°20-2012 du 25 septembre 2012 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat.

Le budget rectifié de l'Etat, exercice 2015 est donc modifié pour prendre en compte les crédits additionnels destinés à couvrir toutes les dépenses liées au référendum constitutionnel.

Les crédits sont donc ouverts, par nature de dépense, ainsi qu'il suit :

- Transferts pour le Ministère de l'Intérieur, en charge de l'organisation matérielle du scrutin à venir : quinze (15) milliards de frs CFA ;
- Charges communes : quatre vingt cinq (85) milliards de frs CFA

Commencée à 10h30, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h40.

Fait à Brazzaville, le 05 Octobre 2015

Thierry MOUNGALLA/
Ministre de la Communication et des Médias
Chargé des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du Gouvernement.

OFFRE D'EMPOIS

Le Strategor Consulting Group recrute pour le compte d'une société de la place (Brazzaville et Pointe Noire) les candidats aux différents postes ci-après :

Pour les Directeurs centraux

• Conditions à remplir :

• Avoir une qualification requise, avec un niveau minimum de Bac +4 et une expérience de deux (2) ans dans le domaine concerné.

1-L'Assistant du Directeur Général (Pointe Noire)

Au rang du directeur central, Il est chargé de :

- Organiser les réunions de l'entreprise ;
- Préparer les missions du Directeur Général et des directeurs centraux ;
- Gérer l'agenda du Directeur général ;
- Rédiger les documents administratifs et commerciaux de l'entreprise ;
- Veiller au respect de la culture organisationnelle.

2-Le Directeur des opérations(Pointe Noire)

Il est chargé de :

- Optimiser la performance du département ;
- Améliorer les outils et le processus logistique de l'entreprise ;
- Cerner les coûts et assurer le dédouanement des marchandises des partenaires dans les délais ;
- Elaborer les calendriers de livraisons envoyés aux partenaires ;
- Assurer les consignes de sécurité dans le département des opérations ;
- Coordonner les opérations portuaires et aéroportuaires ;
- Préparer les dossiers et valider les déclarations ;
- Concevoir la stratégie logistique de la direction.

3-Le Directeur commercial, marketing et communication (Pointe noire)

Il est chargé de :

- Optimiser la performance du département ;
- Fixer les priorités de développement ;
- Déterminer les objectifs quantitatifs et qualitatifs,
- Analyser les composantes du marché
- Définir des orientations stratégiques ;
- Assurer le suivi des transactions commerciales ;
- Assurer la coopération optimale avec les partenaires ;
- Sélectionner les sous traitants et négocier les conditions tarifaires ;
- Conseiller les partenaires.

4-Le Directeur comptabilité et Finance (Pointe Noire)

Il est chargé de :

- Gérer la comptabilité ;
- Etablir les prévisions budgétaires ;
- Proposer des solutions fiscales ;
- Contribuer à l'élaboration et au suivi budgétaire ;
- Coordonner la régularité et la sincérité des documents comptables avant leur visa ;
- Préparer et présenter les états comptables et ou les bilans en vue de leur justification devant les différentes

instances de contrôle ou d'audit ;

- Conseiller le Directeur général en matière comptable et financière ;

- Etablir et vérifier les états de la trésorerie

- Rechercher les crédits ou les fonds pour investir.

5-Le Directeur des Ressources humaines et du Contrôle(Brazzaville)

Il est chargé de

- Définir la politique de la gestion des ressources humaines en collaboration avec le Directeur général ;
- Créer des partenariats avec les cabinets de formation ;
- Favoriser la communication interne ;
- Superviser le suivi administratif des salariés (congés, contrats d'embauche, congés maladie, formation etc.)

- Communiquer avec les partenaires sociaux (syndicats, comités d'entreprise, délégué du personnel etc.) ;

- Contrôler le processus administratif de l'entreprise ;

- Suivre, évaluer et contrôler les résultats de toutes les directions de l'entreprise ;

- Assurer la rémunération des employés.

Pour les services

• Conditions à remplir :

- Avoir une qualification requise, avec un niveau minimum de Bac + 2 et une expérience dans le domaine concerné.

6-Le chef de service des régimes réguliers(Pointe noire)

Sous la responsabilité du Directeur des opérations, il est chargé de :

- Gérer les dossiers IM4 (consommation directe) ;
- Préparer les devis ;
- Soumettre les devis à la hiérarchie pour approbation ;
- Assister au dédouanement des marchandises.

7-Le chef de service des régimes suspensifs(Pointe noire)

Sous la responsabilité du Directeur des opérations, il est chargé de :

- Gérer les dossiers IM4 (consommation directe) ;
- Préparer les devis ;
- Soumettre les devis à la hiérarchie pour approbation ;
- Assister au dédouanement des marchandises.

8-Le chef de service commercial(Brazzaville)

Sous la responsabilité du Directeur Commercial, marketing et communication, il est chargé de :

- Elaborer et proposer à la Direction centrale la politique commerciale de l'entreprise ;
- Déterminer les orientations stratégiques ;
- Fixer les objectifs à atteindre par les commerciaux internes et externes ;
- Animer des équipes commerciales ;
- Faire des recouvrements.

9-Le chef de service marketing et communication(Brazzaville)

Sous la responsabilité du Directeur Commercial, Marketing et Communication, il est chargé de :

- Proposer un plan marketing à l'entreprise ;
- Elaborer les stratégies marketing ;
- Concevoir le plan de communication ;
- Assurer la mise en œuvre du plan de communication ;
- Superviser les études marketing et de marché ;
- Analyser les ventes de produits répondant aux mêmes normes technologiques et d'emplois par type de consommateurs.

10-Chef de service comptabilité(Brazzaville)

Sous la responsabilité du Directeur comptabilité et finance, il est chargé de :

- Assurer la comptabilisation des écritures ;
- Analyser les comptes généraux de prévisions et de bilan ;
- Elaborer le bilan et le compte de résultat ;
- Mettre en place les relations quotidiennes avec les établissements bancaires ;
- Définir avec les commissaires aux comptes les plannings d'audit des comptes ;
- Justifier auprès des commissaires aux comptes les principaux retraitements de clôtures des comptes.

11-Chef de service ressources humaines(Pointe noire)

Sous la responsabilité du Directeur des ressources humaines et du contrôle, il est chargé de :

- Identifier et analyser les besoins en ressources humaines ;
- Définir la politique et les projets RH dans les domaines concernés (formation, recrutement, mobilité, Gestion Prévisionnelle Emplois et Carrières.) ;
- Piloter les projets RH dans le cadre de la stratégie définie par la direction (mise en place du Système d'information RH, aménagement du temps de travail) et suivre leur évolution ;
- Effectuer une veille économique, juridique et sociale et suivre l'évolution des stratégies RH des entreprises du secteur.

12-Chef de service contrôle interne (Brazzaville)

Sous la responsabilité du Directeur des ressources humaines et du contrôle, il est chargé de :

- Assurer le contrôle interne de l'entreprise ;
- Veiller à la conformité des actions réalisées par les différentes entités de l'entreprise ainsi que l'amélioration de leur fonctionnement ;
- Piloter la mise à jour régulière des tableaux de bord de suivi des indicateurs du contrôle interne et d'audits ;
- Prévenir et détecter les

risques de fraudes ;

- Veiller au respect des procédures opérationnelles et contribuer à leur mise à jour périodique.

13-Le saisisant(Pointe noire)

Sous la direction du directeur des opérations, il est chargé de :

- Assurer la saisie des opérations ;
- Soumettre les déclarations saisies ;
- Soutenir les déclarants dans leur exercice quotidien ;
- Participer à la constitution des dossiers en effectuant les opérations d'enregistrements ;
- Elaborer les documents douaniers et établir les formulaires réglementaires
- Elaborer le registre des dossiers livrés.

14-Le secrétaire de Direction(Brazzaville)

Sous la direction de l'Assistant du Directeur Général, il est chargé de :

- S'occuper de la gestion du courrier ;
- Accueillir et renseigner les visiteurs ;
- Soutenir l'assistant du directeur général dans l'organisation des réunions ;
- Actualiser les tableaux statistiques des ventes ;
- Recevoir et informer les clients sur les procédures d'usage ;
- Présenter aux clients les produits de l'entreprise ;
- Assister les commerciaux et les chefs de service dans la gestion de leur planning de travail
- Gérer l'agenda des directeurs centraux.

15- La caissière(Pointe noire)

Sous la direction du chef de service comptabilité, elle est chargée de :

- Traiter l'ensemble des achats et des bons de réductions afin de les enregistrer et de présenter le montant total du panier client ;
- Effectuer les encaissements en espèce, en chèque ou en carte bancaire ;
- Vérifier tous les soirs le montant de sa caisse ;
- Effectuer d'autres tâches dans l'entreprise telles que la saisie des documents ...

16-Les agents d'exploitation(Brazzaville-Pointe Noire)

Sous la direction des chefs des services régimes réguliers et régimes suspensifs, ils sont chargés de :

- Assurer les opérations en douane portuaire et aéroportuaire dans les délais ;
- Veiller au bon déroulement de l'acheminement des marchandises ;
- Veiller à la sécurité des marchandises des clients.

Envoyez votre lettre de motivation + CV à l'adresse suivante : recrutement258@gmail.com

Date limite de dépôt des candidatures : le 8 Octobre 2015 à 18h30.

IDÉES- FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

« Sur notre continent, il ne nous a pas fallu longtemps pour découvrir que la lutte contre le colonialisme ne prend pas fin lorsqu'on a réalisé l'indépendance nationale. »

Extrait du Discours de Kwame Nkrumah, Président du Ghana A l'occasion du Sommet Fondateur de l'Organisation de l'Unité Africaine (Oua) le 24 Mai 1963 à AddisAbeba (Ethiopie)

« L'Afrique est malade de ses élites, notamment politiques. Un manque cruel de leadership inspiré, depuis les premières heures des indépendances, nous a conduits à faire fausse route. »

Amadou Tidiane Wone, ancien ministre sénégalais, Le Quotidien, 1er octobre 2015

« Vous n'abattez pas l'État Islamique si vous ne vous appuyez pas sur le seul État qui existe dans la région. Tout le reste c'est de la littérature de salon. »

Nicolas Dupont-Aignan, député de l'Essonne, président de Debout la France, RFI, 02 octobre 2015

« Dans une société dominée par l'argent, l'amour est la seule valeur qui se multiplie quand on la partage »

Rina Rajaonary, présidente de la jeunesse ouvrière chrétienne de France, Jeune Afrique N°2851 du 30 août au 05 septembre 2015.

PROMOTION DES AFFAIRES AU CONGO

Les accords commerciaux rassemblés dans un recueil

Le ministère du Commerce et des approvisionnements a comblé le déficit informationnel en ayant rassemblé au sein d'un recueil l'ensemble des accords commerciaux bilatéraux, signés entre le Congo et d'autres partenaires d'Afrique, d'Europe, d'Amérique et d'Asie de 1962 à 2015.

Le ministre Landry Kolélas a remis, le 30 septembre à Brazzaville, un exemplaire de ce document à chaque entité bénéficiaire. De ces bénéficiaires, on peut citer les partenaires au développement tel l'Union européenne; les opérateurs économiques réunis entre autre au sein de l'association des femmes d'affaire, l'Unoc, la chambre de commerce; des centrales syndicales tel Unicongo; des structures de promotion, telle l'Agence de la promotion des investissements; et les directions sous tutelles du ministère du commerce, pour ne citer que ceux-là. « Ce recueil qui constitue un véritable outil de travail devrait permettre aux entités bénéficiaires de prendre désormais connaissance de ces accords pour en déceler les avantages attendues et contribuer ainsi à la promotion des affaires dans notre pays », a indiqué le ministre du Commerce et des approvisionnements.

Accords commerciaux Bilatéraux ?

Ce sont des instruments d'encadrement et de mise en œuvre de la coopération commerciale inter-étatique, qui visent à booster les échanges commerciaux et mettre en œuvre



Landry Kolelas remetant le recueil à Eunocho Miatabouna, photo Adiac

les actions communes d'assistance technique entre parties contractantes. Selon certains bénéficiaires, le recueil est un outil important, notamment pour les hommes d'affaires et tous les investisseurs qui veulent entreprendre au Congo. Le recueil permettra de protéger l'investissement dans l'un ou l'autre pays. Les bénéficiaires ont félicité le ministère du Commerce qui vient de mettre à leur disposition des informations capitales. L'information est un élément important de prise de décision dans la réalisation des projets. D'autres bénéficiaires louant l'initiative ont souhaité la vulgarisation de l'information en la mettant en ligne tout en pensant à l'étendre à d'autres conventions in-

ternationales car le Congo est également lié à des organismes internationaux, dans le domaine économique. « Il est important que toutes institutions concernées puissent y accéder, car cela ne sert à rien de signer les accords ou convention sans pour autant que l'économie congolaise en tire profit », a déclaré un représentant d'Unicongo (Union patronale et interprofessionnelle du Congo). « Je suis satisfait parce que ce recueil manquait et cela faisait qu'un bon nombre des usagers soit sous informé sur les relations entre tel ou tel pays et le Congo. Ce qu'il faut souhaiter, après la mise à disposition de ce recueil, c'est de le vulgariser », a relevé un cadre de l'administration du commerce. Ce document regroupe les accords passés entre 1960 et 2015. Certains craignent que nombre d'accords soient caducs. C'est ainsi qu'un état de lieux est nécessaire. Notons que le Congo avait signé son premier accord commercial en 1962 avec le Mali.

Parmi les personnalités présentes à la cérémonie officielle de publication et de remise du recueil : le conseiller du chef de l'État au Commerce, Eunocho Miatabouna, le président de la Chambre de commerce, d'industrie et des métiers de Brazzaville, Paul Obambi et le représentant de l'Union européenne.

Nancy France Loutoumba

ACCIDENT DE ROUTE À BACONGO

La société Andrade Gutierrez disposée à collaborer à l'enquête

Dans un communiqué de presse publié à la suite de l'accident de circulation mortel du 24 septembre au Marché total de Bacongo, dans le 2^e arrondissement de Brazzaville, le Groupe Andrade Gutierrez a indiqué qu'il est en train d'apporter le soutien nécessaire à la famille de la victime. Il a annoncé sa disponibilité à collaborer avec les autorités compétentes dans l'enquête.

« L'enquête étant en cours, toutes les informations sont centralisées au niveau des autorités compétentes, sachant que les causes de l'accident sont en cours de détermination. Les pensées

des responsables de la société accompagnent la famille de la victime », précise la direction de la société Andrade Gutierrez.

Cette société travaille dans la construction des routes. Elle est présente en République du Congo depuis décembre 1983 à la faveur de la réalisation de la route Dongou-Impfondo-Epena, dans la Likouala. Andrade Gutierrez a fait de la sécurité une priorité avec un accent sur la formation de ses agents. « Le Groupe Andrade Gutierrez regrette profondément cet accident et adresse ses plus

sincères condoléances à la famille de la victime du sinistre qui est survenu le jeudi 24 septembre lors de la circulation de véhicules poids-lourds à Brazzaville. Cet accident a impliqué un véhicule de la société », ajoute-t-elle.

Rappelons que cet accident mortel qui a emporté une femme de 3e âge avait provoqué le soulèvement de la population avec en termes de bilan matériel : le sacage de quatre véhicules du convoi dont trois complètement calcinés.

Parfait Wilfried Douniama

ABONNEZ-VOUS

Votre journal au bureau ou à domicile

Contact : 05 532 01 09

Brazzaville

84, Boulevard Denis Sassou N'Guesso, Mpila Centre ville

Bureau de Pointe-Noire

Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).

Tél. (+242) 06 963 31 34

Les Dépêches de Brazzaville
L'actualité au quotidien

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIÈRE !

L'IPRC organise à Brazzaville et à Pointe-Noire des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions* et pour tous renseignements, contactez-nous aux coordonnées suivantes :
Tél. 06 913 81 45/06 992 04 91 - Email : inscription@iprc-training.org

INTITULE DE LA FORMATION

DUREE

PERIODE

Construire et développer son leadership

3 jours

5 au 7 octobre 2015

Analyse financière : perfectionnement

3 jours

7 au 9 octobre 2015

Comment élaborer un référentiel emplois-compétences ?

3 jours

14 au 16 octobre 2015

Réussir sa segmentation des marchés et des clients

3 jours

21 au 23 octobre 2015

L'analyse et la prévention des risques professionnels au travail

5 jours

26 octobre au 30 octobre 2015

*Possibilité de remise pour plusieurs participants d'une même structure.



Une expertise à votre portée

FORMATION - CONSEIL - ASSISTANCE TECHNIQUE

RENTRÉE SCOLAIRE 2015-2016

Des kits scolaires pour des élèves du quartier Météo à Brazzaville

Ce geste qui accompagne la rentrée scolaire 2015-2016 s'est déroulé le 1^{er} octobre. Il émane de l'association « Les Amis africanas » que dirige Dieudonné Tondo. Les kits scolaires sont offerts aux enfants démunis du quartier 3 Météo, le 1^{er} arrondissement de Brazzaville, Makélékélé.



Dieudonné Tondo distribuant des kits scolaires aux enfants du quartier Météo

La cérémonie qui a duré plus de 2 h s'est passée à la Place Hector Petersen envahie pour la circonstance par des centaines d'enfants. En effet, le président de l'association « Les Amis Africanas » a mis à profit cette rencontre pour prodiguer des conseils aux jeunes adolescents.

« Le Brevet d'études du premier cycle (BEPC) et le Baccalauréat se préparent dès l'école primaire. Il ne faut pas suivre deux chemins à la fois. Orientez-vous vers deux amis qui sont : le cahier et la lecture », a conseillé Dieudonné Tondo, souhaitant bonne année scolaire aux bénéficiaires. Selon lui, être démuné est certes mauvais, mais avoir une tête riche est une bonne chose pour le Congo qui aspire à l'émergence à l'horizon 2025.

Rappelons que cette association n'est pas à son premier geste à l'endroit des personnes défavorisées. Créée en 2000, l'ONG « Les Amis africanas » vise, entre autres objectifs, l'insertion socioéconomique des jeunes à travers les micros projets de développement ; l'organisation d'activités artistiques, culturelles et humanitaires en faveur des populations vulnérables. Elle vise aussi à organiser des activités en faveur de la paix et de la solidarité.

Parfait Wilfried Douniama

BRAZZAVILLE

Des épaves de bateaux transformées en repaire de délinquants sur l'ancien site de la CIB

Situé entre les ports de l'ex-Agence Trans-congolaise des transports (ATC) et Yoro, au bord du fleuve Congo, l'ex-site de la Congolaise industrielle des bois (CIB) est devenu, depuis quelques années, un lieu d'insécurité, d'insalubrité et de débauche.



Des épaves de bateaux transformées en repaire de délinquants ; crédit photo Adiac

Les épaves de bateaux privés, abandonnées depuis plus de deux ans pour les unes et trois ans pour les autres servent désormais de fumoirs aux personnes inciviques réputées dans cette partie de Brazzaville. Selon des témoignages recueillis sur place, ces hommes sans éthique et sans moralité ont transformé ces épaves de bateaux en abri de fortune. « Ils ne se gênent pas de rester nus même la journée au moment où les gens causent en famille. Le lieu sert de passage aux trafiquants », a témoigné un riverain.

Principal plaignant : Paul Obambi, président de la Chambre de commerce, d'industrie d'agriculture et des métiers de Brazzaville. Il a donné un ultimatum de quinze jours aux propriétaires de ces bateaux avant d'engager une procédure aux fins de leur destruction. Outre le préjudice écologique causé aux riverains, ces épaves de bateaux abandonnées au bord du fleuve ternissent l'image de cet endroit qui fait mur avec le port de l'ex-ATC en pleine réhabilitation par les autorités congolaises.

Parfait Wilfried Douniama

Encore un déficit en personnel enseignant

Le manque de personnel enseignant s'est fait sentir dans quelques établissements scolaires d'enseignement général visités le 1^{er} octobre, par le ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, Anatole Collinet Makosso.

Le constat été fait lors de sa visite dans plusieurs écoles primaires, collèges et lycées dans les départements de la Likouala et de la Cuvette. C'était en compagnie des autorités locales et responsables des différentes formations syndicales

De la ville d'Impfondo à Owando, le ministre était en face des élèves notamment à l'école primaire Omar Bongo en passant par l'école 31 juillet, le collège Guillaume Bokouaye, et le lycée Edouard Ambroise Noumazalaye.

A Owando, il a visité le collège Maurice Leyet Gaboka, l'école primaire Trois Présidents, et le lycée d'Owando. Tandis qu'à Oyo, la délégation a visité l'école Mersersat, construite à quelques kilomètres d'Oyo à Edou, l'école Ghislain Aristide Okemba Dzonga à Ondebé et le collège d'Obélé à Obouya.

En effet, parmi ces écoles, le lycée Edouard Ambroise Noumazalaye connaît le problème d'enseignants. Sur 2320 élèves de toutes séries confondues, l'établissement comprend 22 enseignants. Le collège Guillaume Bokouaye, 6376 élèves n'a que 43 enseignants. Cette école ne dispose pas d'enseignant de sciences physiques. Elle est confrontée également au problème de capacité d'accueil.

Cette situation du manque d'enseignant touche également, le collège

Maurice Leyet Gaboka d'Owando. Avec une pléthore de plus de 2000 élèves, le collège connaît un déficit en personnel enseignant. Les cours sont dispensés en majorité par des bénévoles. Outre ceux-ci, l'on note le manque de tables bancs dans certains bâtiments.

Interrogé sur ce manque d'enseignants, le ministre a souligné : « qu'aussi engagé que sera le gouvernement à former les enseignants, le rythme croissant de création des écoles ne permet pas d'avoir en temps réel les enseignants qu'il faut pour mettre à la disposition des écoles ».

Il a, par ailleurs, ajouté : « Le Congo a près de 400 collèges et plus de 1832 écoles primaires publiques. Les écoles ont été créées dans les localités sans avoir pris en compte les postes budgétaires disponibles pour la couverture de celles-ci, le gouvernement a pensé au regroupement des écoles en redéfinissant la carte scolaire pour pallier le déficit des enseignants », a-t-il indiqué.

Pas de grève cette année mais en cas de blocus les négociations se poursuivront

Le secrétaire général de la Fédération syndicale libre et autonome des travailleurs (Fesylat), Gérard Sita, a assuré le public qu'il n'y aura pas de perturbation due à des grèves en cette période scolaire 2015-2016.

Cette assurance a été donnée au terme de la visite effectuée dans les différentes écoles par le ministre de tutelle. D'après lui, l'arme fatale du syndicat c'est la grève, mais les responsables syndicaux n'ont pas encore parlé de grève parce que les négocia-

tions sont en cours.

Celles-ci portent sur le statut particulier des enseignants, le paiement des rappels de solde, le quota d'intégration des enseignants, la libération provisoire du directeur des examens et concours et les deux chefs de service et la prise en charge des enseignants intégrés n'ayant pas encore de numéro matricule.

Parmi ces négociations le point le plus difficile, poursuit-il, est celui du statut particulier. « Le seul point qui reste à négocier est celui de l'application du statut particulier. Nous sommes en négociation avec le gouvernement pour ce statut particulier pour trois points essentiels à savoir : sa signature, sa publication et sa mise en application », a-t-il conclu.

Rappelons que la rentrée scolaire 2015-2016 a été effective aux lycées et collèges. Au niveau de l'école primaire, elle a été timide. Le ministre Anatole Collinet Makosso en a fait le constat, et a signifié que cette responsabilité incombe aux parents d'élèves. Selon lui, ces enfants ne peuvent pas se mouvoir seuls comme les élèves des collèges et des lycées.

Il a assuré qu'une réflexion a été menée par le gouvernement puis échangée avec les parents d'élèves pour créer l'école des parents. Cette école permet aux parents de comprendre leur rôle d'encadreurs des enfants.

Pour les parents, les enfants n'ont pas été nombreux à l'école à cause du calendrier qui a établi la rentrée en fin de semaine. « Vu cette pente de deux jours, j'ai préféré garder mes enfants à la maison pour qu'ils prennent l'élan en début de semaine », s'est justifié l'un d'entre eux.

Lydie Gisèle Oko

DÉFENSE

Célébration de la Saint-Michel au Groupement para-commando

Le 29 septembre 2015, le Groupement para-commando (GPC), un corps des Forces armées congolaises (FAC), a commémoré le 66^{ème} anniversaire de la fête de Saint-Michel, le Saint patron de ce corps de l'armée de terre sous le thème : « Soldat d'élite du groupement para-commando, œuvrons ensemble à promouvoir les valeurs civiques et morales comme discipline par excellence ».

Les manifestations qui ont marqué cet événement, à la base militaire Marien-Ngouabi de Brazzaville ont été présidées par le ministre à la présidence chargé de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, en présence du chef d'état-major général des FAC, le général de division Guy Blanchard Okoï, des membres du haut commandement militaire, ainsi que des anciens de ce corps.

La fête de Saint-Michel a permis aux paras de glorifier leur défenseur dans une ambiance conviviale et bon enfant. Plusieurs temps forts ont marqué cette activité notamment les exercices de saut, de karaté, l'inauguration de la salle de documentation, l'inauguration de la nouvelle salle de repas et autres faits d'armes tels que le défilé militaire, le dépôt de la gerbe de fleurs

à la stèle aux morts du GPC par le ministre, à l'église Notre Dame d'Assomption. Côté spirituel, une messe d'action de grâces a été dite, et côté culturel des chants et danses ont tenu en haleine de nombreux invités.

Dans son allocution de circonstance, le colonel Fermeté Blanchard Nguinou, commandant du GPC a rappelé la vision du chef de l'État, reprise par le ministre qui disait : « Je veillerai personnellement à ce que l'amélioration des conditions de vie et de travail de nos troupes, ainsi que le renforcement de leurs capacités opérationnelles se densifient », soulignant que ces mots exprimés à l'occasion des vœux du nouvel an 2015, en retour au rapport du chef d'état-major général des FAC, qui apparaissent clairement dans les objectifs globaux de la directive annuelle 2015, méritent d'être rappelés ce jour particulier, où la joie de recevoir de nouvelles infrastructures, se mêle au plaisir que procure chaque année, dans le cadre de la Saint-Michel, l'échange traditionnel entre les jeunes parachutistes du groupement para-commando et les anciens.

En outre, il a indiqué que ce projet initié sur instruction directe du président de la République,

devait permettre à court terme ; l'éclosion d'une unité d'élite républicaine, parachutiste et commando, apte aux opérations spéciales, l'aménagement de l'environnement de travail et d'entraînement de cette entité. Ces grandes lignes de vie prévoient : une permanence des moyens de subsistance (Budgets, PGA ; un effort d'équipement global ; des travaux de construction et de réhabilitation ; enfin, une conduite permanente de la formation particulière des para-commandos.

Par ailleurs, un ancien s'exprimant au nom de ses collègues, a salué les avancées obtenues par le gouvernement en ce qui concerne la modernisation du GPC. Au nom de ses collègues, il a remercié le président de la République, chef suprême des armées pour les efforts consentis à l'endroit du GPC.

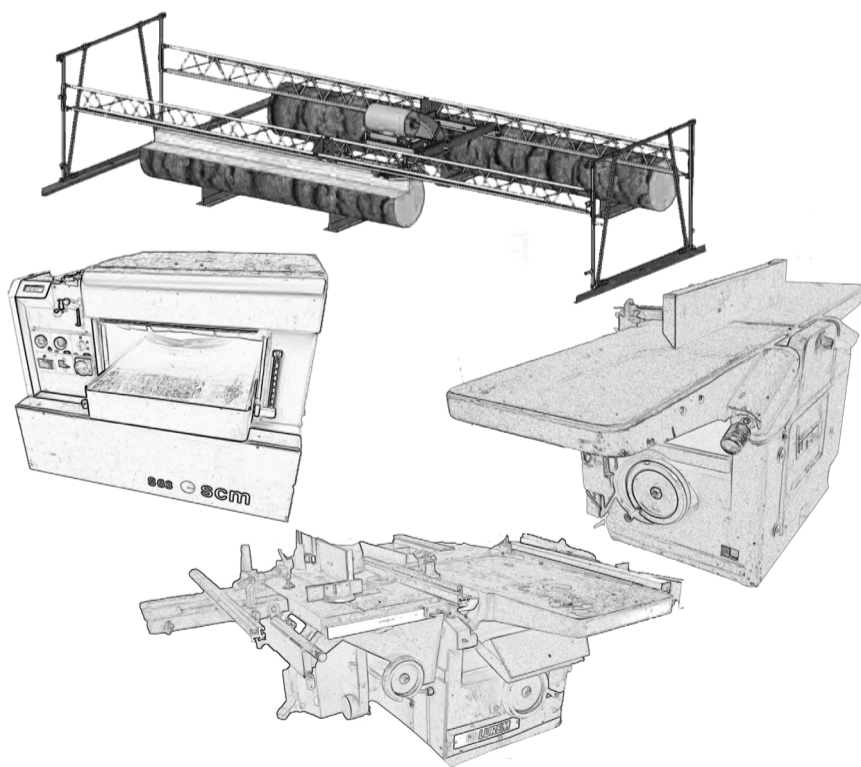
« Dans tous les cas le GPC, c'est un projet. Quinze ans après, nous venons de faire le point. Nous continuons notre projet pour que nous puissions développer d'autres capacités pour cette unité. Il faudrait que nous puissions l'équiper par rapport aux enjeux de demain », a dit en substance le ministre Charles Richard Mondjo, à l'issue de cette manifestation.

Guillaume Ondzé

Message du pole du consensus de Sibiti (PCS)

POUR UNE DEMOCRATIE APAISEE ! POUR UN CONGO QUI AVANCE !
 POUR UN CONGO QUI GAGNE ! POUR UN CONGO UNI ET INDIVISIBLE !
 BRAZZAVILLOISES ! BRAZZAVILLOIS !
 FORCES VIVES DE LA NATION !
 ACTEURS ET DEFENSEURS DU CONSENSUS DE SIBITI !
 PARTISANS DE LA DEMARCHE INITIEE PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
 SON EXCELLENCE DENIS SASSOU NGUESSO !
 VENEZ NOMBREUX CE SAMEDI 10 OCTOBRE 2015,
 TEMOIGNER VOTRE ATTACHEMENT AUX VALEURS REPUBLICAINES !
 MEGA MEETING DU POLE DU CONSENSUS DE SIBITI
 A 14 HEURES AU BOULEVARD ALFRED RAOUL !
 ENSEMBLE, DANS LA PAIX, LA COHESION ET L'UNITE NATIONALE,
 DONNONS LA PAROLE AU PEUPLE SOUVERAIN !

MACHINES À BOIS OCCASION & NEUF



ETS. JOULIN & Fils

Brazzaville : 06 66 47 290 / 06 924 00 74
 Paris : +33 (0)6 08 02 59 42
 Email : ets.joulin@free.fr

OFFRE D'EMPLOI pour le poste de: Agent de Sécurité

Grade du Poste : FSN-02 (Grille salariale des agents de sécurité de l'Ambassade des Etats-Unis)
 DATE D'OUVERTURE: vendredi 25 septembre 2015; DATE DE CLOTURE: vendredi 09 octobre 2015
 Nature du contrat : Contrat à Durée Déterminée (CDD), 6 mois non renouvelable.

L'Ambassade des États Unis à Brazzaville recherche des individus ayant un diplôme d'études secondaires (BEPC), un niveau acceptable de la langue anglaise ainsi que les compétences professionnelles requises pour travailler dans le département de la sécurité. Les intéressés (ées) auront entre autres tâches: d'assurer la surveillance, la sécurité et la protection des propriétés et du personnel du gouvernement américain. Les intéressés (ées) exécuteront également d'autres tâches sur instructions de leur superviseur respectif. Un test est prévu, pour les candidats qui seront présélectionnés. Les candidats (tes) dont les dossiers ne seront pas retenus pour ce test ne seront pas contactés (ées).

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

Pour postuler, prière de visiter notre site internet:

<http://brazzaville.usembassy.gov/job-opportunities.html>

Pour de plus amples informations concernant cette offre d'emploi, prière de contacter le bureau des Ressources Humaines aux numéros suivants : 06-612-2073 / 06-612-2133 / 06-612-2143 / 06-612-2109

Par courrier électronique (E-mail) à l'adresse suivante : BrazzavilleHR@state.gov

Veillez adresser vos candidatures en Anglais uniquement.

N.B : LES DOSSIERS DEVRONT ETRE COMPLETS, LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTES ET SERONT DONC REJETES.

Merci de votre intérêt et Bonne chance!

LEBENBAY

Immigration USA. Vivre. Travailler ou étudier aux USA. Loterie. Plus de 50.000 Visas disponibles grâce au diversity Visa (DV)

TEL / 05 588 69 76 / 06 505 28 25

Date limite le 2 novembre 2015

CINQUANTENAIRE DE LA DOUANE

Bolloré un vrai partenaire

Dans le cadre du cinquantième de la douane célébré du 25 au 27 septembre à Brazzaville, le Groupe Bolloré a mis à disposition des agents de cette institution et de leurs prestigieux invités ses véhicules 100% électrique équipés de batteries à très grande capacité (LMP).

Les bus (Bluebus), les citadines de 4 places (Bluecar) et la version cabriolet de la Bluecar (Bluesummer) habillés aux effigies de la douane, ont servi à accompagner les invités et le personnel de la douane lors de toutes les festivités qui se sont déroulées durant ces trois jours.

Les douaniers hommes et femmes se pressaient à les emprunter pour aller d'une destination à une autre.

Pour eux, la participation du groupe Bolloré à leurs côtés a démontré le partenariat public-privé qui réside entre la direction de la douane et les sociétés avec lesquelles elle est en collaboration.

« Bolloré est un grand partenaire pour la douane congolaise sur la plateforme



de Pointe Noire et Brazzaville. Les bus qu'ils ont mis à notre disposition servent de beaucoup. Je pense que le groupe Bolloré à travers ce geste a montré qu'il est un vrai partenaire », a salué un responsable au sein de la direction des Douanes congolaises.

De nombreux invités venus de Côte d'Ivoire, du Gabon, du Burundi, de la RDC et bien d'autres pays ont été agréablement surpris de cette touche innovante découverte à Brazzaville : « Une évolution intéressante, esthétique, ils sont beaux, et silencieux ; en même temps, une vraie révolution énergétique ».

Ces véhicules qui ont aussi participé au défilé motorisé portant fièrement les agents en leurs seins, ont rehaussé les manifestations.

Le groupe Bolloré anticipe et propose des solutions indéniables dans une Afrique où les questions climatiques, énergétiques et environnementales sont au cœur des préoccupations mondiales.

AFRIQUE DU SUD

Jacob Zuma toujours prêt à accueillir Omar el-Béehir

Le président sud-africain, Jacob Zuma est resté ouvert à une nouvelle visite de son homologue soudanais Omar el-Béehir dont le dernier séjour, au sommet de l'Union africaine (UA), avait été contesté par la Cour pénale internationale (CPI).

Cette présence de Béehir en Afrique du Sud n'était pas le souhait de la CPI qui poursuit le président soudanais pour « génocide ». En marge d'une rencontre avec des diplomates étrangers, Jacob Zuma a rappelé que le Soudan était un pays membre du forum sur la coopération Chine-Afrique (Focac), qui tiendra un sommet à Johannesburg en décembre.

Poursuivi pour « génocide et crimes de guerre, crimes contre l'humanité dans le conflit au Darfour qui aurait fait plus de 300.000 morts et deux millions de déplacés » selon la CPI, Omar el-Béehir s'est rendu en juin dernier à Johannesburg pour participer au sommet de l'UA. La CPI aurait voulu qu'il soit interdit au président soudanais de quitter le territoire sud-africain.

Le gouvernement sud-africain n'a pas tenu compte de cet ordre et l'avait laissé regagner son pays, comme l'ensemble des autres chefs d'État africains présents au sommet. La CPI a demandé à demandé l'Afrique du Sud des explications avant le 5 octobre.

Le Président sud-africain, Jacob Zuma, a indiqué qu'il prendra une décision sur la suite des événements « si nécessaire ». Suite à la polémique qui avait suivi la visite d'Omar el-Béehir à Johannesburg, le gouvernement sud-africain avait laissé entendre qu'une sortie de la CPI était envisageable.

Noël Ndong

FORMATION

Les anciens élèves congolais de l'ENA signent avec l'ambassade de France

Ladite convention de partenariat a été signée le 5 octobre, respectivement par l'ambassadeur de France au Congo, Jean-Pierre Vidon, et le président de l'Association des anciens élèves congolais de l'École nationale d'administration de France (AAECENAF), Matt Seinzor.

Par cet accord, l'ambassade de France au Congo s'engage à apporter son appui au programme de formation visant à préparer les candidats au concours d'entrée à l'ENA prévu en décembre prochain. « Au fil du temps, après avoir constaté que les fonctionnaires congolais avaient quelques lacunes à affronter ce concours, nous avons eu l'idée de signer cet accord de partenariat avec l'ambassade de France », a précisé, Matt Seinzor.

Pour sa part, l'ambassadeur de France au Congo, Jean Pierre Vidon, qui s'est réjoui de la signature de cette convention a déclaré que « cette action de formation continue est une première réponse pragmatique à la forte demande de formation des ressources humaines dont il m'est fait part régulièrement. Cette initiative, dont j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec la directrice de l'ENA, Mme Nathalie Loiseau, et qui l'a vivement encouragée, ouvre la porte à de



L'échange de parapheurs

nouvelles expériences pour toutes les associations d'anciens élèves de l'ENA française ».

Le programme de préparation est réparti en cinq modules de formation axés sur le droit administratif, la gestion des territoires, l'économie et les finances publiques, l'international et la culture générale. Le test proprement dit de l'ENA de France débutera en fin décembre prochain. Ce sont les récipiendaires du programme de préparation, ayant régulièrement suivi les cours (du 1er octobre au 15 décembre)

qui seront d'office candidats. Après le test d'entrée au programme préparatoire organisé en septembre dernier, une quinzaine de candidats potentiels a été identifiée par appel à candidatures dans tous les ministères.

L'association des anciens élèves congolais de l'ENA de France qui compte une vingtaine de membres a été créée lors du colloque international de la fédération africaine des associations des anciens élèves de l'ENA, tenu en mai dernier à Brazzaville.

Yvette Reine Nzaba

blédina

souhaite une bonne rentrée à toutes les mamans !

Découvrez notre promotion de rentrée !

BANGUI

Une manifestation de soutien aux autorités de la transition

Une semaine après les violences ayant secoué la capitale centrafricaine, une mobilisation en faveur de la paix a réuni, le dimanche 4 octobre, plusieurs centaines de musulmans et chrétiens dans l'enclave musulmane de PK5. Les manifestants ont réaffirmé leur soutien au processus de réconciliation enclenché par les autorités de Bangui et la mission onusienne.

Pour les organisateurs de la manifestation, les quarante morts et deux-cents blessés ainsi que des actes de vandalisme contre les édifices publics et locaux des humanitaires, sont l'œuvre des partisans de l'ancien régime qu'ils qualifient « d'ennemis de la paix ». « Ce sont des nostalgiques du pouvoir qui ont perdu le pouvoir et veulent revenir par la force. Il y a vraiment une sorte d'automatisme ici. Tout le monde sait que maintenant il suffit de prendre quelqu'un, de le tuer, de faire tout pour le faire passer pour un musulman et de l'envoyer ici au Kilomètre 5 pour que toute la population se soulève », a dénoncé Ali Ousman, le coordonnateur des organisations musulmanes de Centrafrique, cité par RFI. La communauté musulmane de PK5 se dit débordée par le caractère récurrent des événements. Le samedi 3 octobre, c'est-à-dire, la veille du meeting de la paix et réconciliation, un jeune musulman de Bangui venait d'être tué dans les mêmes conditions. « Nous sommes condamnés à chercher la paix.

Et nous sommes condamnés aussi à vivre ensemble avec nos frères chrétiens. Nous avons intérêt, car tous les dépôts que vous voyez ici pleins de marchandises, ce sont eux les acheteurs. Enfin, nous sommes condamnés parce qu'il n'y a pas d'autres solutions, il faut la paix, ça c'est obligatoire », a insisté Mohammed Ali Fadoul, président du comité d'autodéfense du PK5, rapporte la même source.

Mise en garde de la CPI

Le Forum de paix et de réconciliation tenu au mois de mai dernier, à Bangui, a pourtant ouvert la voie pouvant permettre le retour de la paix et du vivre ensemble en Centrafrique. Les autorités de la transition soutenues par la communauté internationale notamment les forces internationales –mission onusienne Minusca et la force française de la Sangaris– sont en train de restaurer progressivement l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire. Quant au processus électoral, le referendum constitutionnel et le

premier tour de la présidentielle et les législatives devraient se tenir respectivement les 4 et 18 octobre.

À La Haye, au siège de la Cour pénale internationale (CPI), la réaction a été vive. « Je demande instamment à tous les individus et les groupes en République centrafricaine engagés dans ces affrontements, y compris ceux qui semblent être liés aux groupes Anti-Balaka et ex-Séléka à cesser immédiatement toute violence. Je mets en garde les personnes présumées avoir commis des crimes relevant de la compétence de la Cour Pénale Internationale, qu'elles peuvent être tenues individuellement responsables », a averti la procureure de la CPI, Fatou Bensouda dans un communiqué.

D'après la chambre d'accusation, ces récents affrontements sont susceptibles de constituer des crimes graves, commis à l'encontre des populations civiles et des travailleurs humanitaires. « Mon Bureau continuera à recueillir et à compiler tous les éléments de preuve disponibles, y compris des témoignages fiables, en vue de demander la délivrance de mandats d'arrêt dès que possible à l'encontre des personnes responsables de ces crimes extrêmement graves », a-t-elle conclu.

Fiacre Kombo

Le siège de la Minusca attaqué à Bangui

Dans un communiqué de presse publié le samedi 03 octobre dernier, la Mission onusienne en RCA, a dénoncé l'attaque de son quartier général (QG) par des individus identifiés.

Selon le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies(ONU) pour la République centrafricaine, Parfait Onanga-Anyanga, cet acte peut constituer un crime de guerre. Il invite la population à garder le calme et à faire confiance à la Minusca. En effet, dans la nuit du vendredi 2 octobre 2015, des individus armés non identifiés en motocyclette ont ouvert le feu sur les Casques bleus en faction devant le QG de l'ONU. Les forces internationales ont riposté, obligeant les assaillants à prendre la fuite.

« d'acte constitutif d'un crime de guerre, au vu des conventions internationales pertinentes »

Un fait condamné par Parfait Onanga-Anyanga qui qualifie d'ailleurs « d'acte constitutif d'un crime de guerre, au vu des conventions internationales pertinentes ». Il a profité de cette occasion pour féliciter les Casques bleus de leur réaction « appropriée et rapide ». Cependant, certains véhicules de la Minusca, ont été également attaqués lors de cette crise par des hommes armés. Il les encourage à continuer à rester vigilants dans l'exécution quotidienne de leurs tâches au service de la paix.

Ce dernier appelle à l'arrêt immédiat des violences à Bangui, ainsi que dans toutes les autres villes de la RCA. Ceci pour que la raison prévale et que la large concertation des forces vives de la Nation annoncée par la présidente de la Transition puisse conduire le pays vers une sortie de crise pacifique et durable.

Source : Réseau des journalistes centrafricains pour les Droits de l'homme



UNION EUROPÉENNE DELEGATION EN REPUBLIQUE DU CONGO

Dénomination du poste : Comptable, agent local group III (Sysper 157492)

Affectation : Brazzaville

Domaine d'activité : Administration

Type de contrat: Indéterminé

CONTENU DU POSTE

1) FINALITE GENERALE

Sous l'autorité du chef d'administration l'intéressé(e) sera en charge de l'exécution de l'ensemble des tâches comptables qui lui sont confiées au sein de la section, composée de 9 agents locaux.

La section Administration est responsable du management des ressources humaines, du bâtiment de la délégation et de la résidence du chef de délégation. Elle s'occupe de fournir les équipements et les services nécessaires au bon fonctionnement de la délégation, à la sécurité des biens et des personnes, aux infrastructures, ainsi que des moyens de transmission d'information. Elle s'occupe également de la gestion du budget administratif et financier, appliquant les règles de procédures de passation de marchés suivant les règles de l'Union européenne.

DUREE DU CONTRAT

Contrat à durée indéterminée après une période d'essai de 3 mois.

2) FONCTIONS ET RESPONSABILITES

- Engagements budgétaires, amendements et suivi de l'exécution du budget.
- Etablissement des fiches de remboursement (décompte de mission, frais médicaux, frais de la résidence, etc.)
- Préparation des paiements (agent initiateur)
- Classement des pièces comptables
- Etablissement des bons de commande
- Tout autre tâche liée à la fonction.

4) EXIGENCES DU POSTE ÉTUDES ET FORMATION

Diplôme de comptable ou formation équivalente.
(Minimum BAC+2 ou équivalent)

EXPERIENCE

Expérience de 3 ans minimum dans une administration, ambassade ou organisme international.

Connaissances techniques (connaissance du comment)
Bonne connaissance des principes de gestion financière et comptable.
Bureautique (word, excel, outlook)

5) APTITUDES

• Aptitudes linguistiques

Expression, lecture et écriture du français: excellent

Expression, lecture et écriture de l'anglais: suffisant

- Aptitudes à la communication
- aptitudes relationnelles

Bonne capacité de travail en équipe.

- Aptitudes à la gestion

6) QUALITES PERSONNELLES

Discrétion, honnêteté, et sens des responsabilités.

7) Guide aux candidats

* les candidats doivent être des ressortissants des états ACP ou de l'Union européenne

* les candidatures doivent être déposées à l'adresse suivante:

<<Candidature au poste vacant>>

Confidentiel
Madame Saskia DE LANG
Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union européenne en République du Congo
Impasse Avenue Auxence Ickonga – BP 2149

E-mail: delegation-rep-of-congo@eeas.europa.eu

les dossiers de candidature doivent être composés de :

- lettre de motivation en français
- curriculum vitae dûment rempli exclusivement selon le modèle annexé;
- Noms et contacts de deux personnes de référence pouvant être consultées.

- formulaire « accusé de réception »
La délégation fera parvenir en retour à l'expéditeur, l'accusé en annexe pré-rempli par le candidat, attestant de la réception du dossier.

Les candidatures ne respectant pas toutes ces conditions ne seront pas analysées.

La date limite de réception des candidatures internes est fixée au 16 octobre 2015, à midi, le cachet de la poste faisant foi.

NB. Les formulaires de curriculum vitae et l'accusé de réception sont à retirer à la délégation de l'Union européenne, à Brazzaville.

ÉVÈNEMENT

Brazzaville aura bientôt son festival international du film

L'annonce de la création de ce festival a été faite par le ministre de la Culture et des arts, Bienvenu Okiémy. Ce festival s'inscrit dans le cadre de l'appui aux festivals et aux journées de cinéma et sera dirigé par Claudia Haïdara Yoka.

Bienvenu Okiémy a inscrit sept points à son action au nombre desquels la relance du cinéma car au Congo, a reconnu le ministre de la Culture et des arts, il n'existe plus aucune salle de cinéma ouverte au public contraint de se contenter des écrans de télévision et des DVD. Pour le ministre Okiémy, la projection d'un film dans une salle obscure est l'âme même de cet art.

« L'Afrique, on le sait, organise de grands festivals. En Afrique francophone, le Fespaco, à Ouagadougou, le Festival de Carthage ; en Afrique anglophone, les manifestations notamment de l'Afrique du Sud. On le voit, c'est toute une politique qu'il conviendra de mettre en œuvre dans les années qui viennent, inscrite dans une véritable stratégie, à commencer par la réouverture de certaines salles de projection actuellement en cours... », a déclaré le ministre Bienvenu Okiémy.

Un plan quinquennal en vue

Pendant les cinq années qui viennent, cinq actions majeures seront entreprises. Il s'agit, entre autres: de la mise en place d'un cadre juridique adapté à nos objectifs dans le cadre de la loi n°9-2010 portant orientation de la politique culturelle au Congo. Cette démarche ira de la création d'un fonds national de soutien au cinéma et à l'audiovisuel à un accord de partenariat avec le secteur privé, sans oublier le cinéma numérique ambulant et ses unités mobiles de projections numériques ; de l'organisation de la formation et de la professionnalisation aux métiers du cinéma, avec le concours du Centre national du cinéma français et de l'université Marien Ngouabi. Ceci, sans préjudice de la création d'une école des métiers de l'image et du son (Emis) avec l'appui du conservatoire libre du cinéma français ; de l'appui à la création et à la production des œuvres cinématographiques de qualité avec, notamment, des coproductions en relation avec les autres pays. Le ministre annonce l'organisation de prix récompensant les cinéastes congolais et la mise en place d'un programme d'adaptation au cinéma des grandes œuvres littéraires congolaises.

Le ministre de la culture et des arts a mis un accent sur l'appui à la diffusion et à la distribution des films. Une ambition qui suppose la construction et l'exploitation de complexes cinématographiques multidisciplinaires ainsi que l'appui aux festivals et aux journées de cinéma. En clair, il vise la création d'un festival international du film de Brazzaville dont Claudia Haïdara Yoka, l'une des brillantes réalisatrices congolaises, pourrait être la promotrice. « Ce sont ces convictions qui me soutiendront dans ma mission dont je mesure l'ampleur, non sans une certaine exaltation de tous mes sens », a-t-il conclu.

Bruno Okokana

7^E ART

Brazzaville commémore les 50 ans du cinéma congolais

L'Institut français du Congo organise du 17 au 21 novembre la semaine du cinéma congolais à Brazzaville. Il s'agit de clôturer cette année jubilaire qui marque les cinquante ans du septième art congolais.

Le programme annonce plusieurs films parmi lesquels Kaka yo du premier cinéaste congolais Sébastien Kamba ; Grave erreur de Richi Mbémélé (Pointe Noire), Les boulistes de Amour-Sauveur ; Au nom de de Rufin Mbou Mikima, Dealer de Jean Luc Huberlot ; Droit d'aimer de Yana Delho, Mwana Congo de Nadège Batou, Dilemme de Lisbeth Mabila, Les bantous de la capitale de Noëlle Tsiessie Kibounou De quoi avons-nous peur ? d'Annette Kouamba Matondo.

Les débats seront animés par Jean Blaise Bilombo, Léandre Alain Baker, Sébastien Kamba, Claudia Haidara Yoka, Rufin Mbou-Mikima. Les différents sujets sont : «Cinéma congolais : 50 après, quel bilan ?» ; «Cinéma congolais : vers quelle distribution ?» ; «Cinéma congolais : formation et production.»

Hermione Désirée Ngoma



Le ministre Bienvenu Okiémy

FOOTBALL

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en France

Ligue 1, 9^e journée

Ça plane pour Angers, dauphin du PSG après son succès face à Bastia (1-0). Lors de cette rencontre, seul Fodé Doré était titulaire, puisqu'Arnold Bouka Moutou et Christopher Massengo sont restés sur le banc. Aligné comme milieu droit, davantage relayeur qu'excentré, Doré a livré un match collectif, alternant conservation de balle utile et jeu de passes plutôt précis (71% de passes réussies) et un impact mitigé dans les duels (3 gagnés pour 9 perdus selon la LFP). Généreux dans son pressing offensif, il a souvent servi de point d'ancrage à son équipe. Face au but bastiais, il a eu deux occasions franches : son tir du gauche est d'abord

contré en corner (38^e) avant que sa tête piquée ne frôle le poteau (70^e).

Toujours pas de but, donc, mais une influence énorme dans le collectif angevin.

Prince Oniangue était titulaire lors du revers de Reims à Lyon (0-1). Placé assez haut, presque en meneur de jeu, jusqu'à la sortie de Devaux à la 79^e, il a touché 34 ballons (4 gagnés, 7 perdus, 90% de passes réussies) et commis une faute sur Beauvue, qui lui a valu un carton jaune (85^e). Pas toujours à son aise dans ce rôle, il s'est tout de même distingué par une magnifique reprise en ciseaux à la 89^e, mais Lopes réalise une parade magnifique.

Auteur du premier but de sa

carrière en Ligue 1 le week-end précédent, Jules Iloki a récidivé samedi soir lors du déplacement de Nantes à Nice. Placé sur la droite de l'attaque, Iloki avait ouvert le score à la 9^e minute, d'une demi-volée du droit. Hélas pour lui, mais le football est parfois bien peu de chose, la rencontre sera interrompue à 2-2 au retour des vestiaires en raison des fortes pluies qui se sont abattues sur le sud-est de la France. Et qui ont fait 17 morts.

Sans Davel Mayela, non retenu, Toulouse fait match nul chez le Gazélec d'Ajaccio (2-2).

Sans Randi Goteni, Troyes chute à domicile face à Guingamp (0-1).

Camille Delourme

COUPE DE LA CAF

Orlando Pirates et l'Etoile du Sahel en finale

Le match aller se disputera le 21 novembre alors que le retour, à l'issue duquel le vainqueur de la compétition sera connu, aura lieu le 28 du même mois.

Les Sud-africains d'Orlando Pirates et les Tunisiens de l'Etoile du Sahel vont en découdre en finale de la Coupe de la CAF, édition 2015, pour succéder aux Egyptiens d'Al Ahly, vainqueurs de la dernière édition et qui d'ailleurs viennent d'être éliminés en demi-finale par Orlando. L'Etoile du Sahel qui a un titre (Coupe de la CAF) à son palmarès (2006) tentera d'en ajouter un. Orlan-

do Pirates cependant qui a déjà remporté la ligue africaine des champions cherchera à terminer sa marche, pour une fois, sur la première marche du podium de la Coupe de la CAF. Par ailleurs, en ligue africaine des champions, TP Mazembe avec quatre titres à son palmarès (1967, 1968, 2009, 2010) sera aux prises avec Union Sportive de la Médina d'Alger (USMA) en finale le 30 octobre. Le match aller se jouera en Algérie tandis que le retour se disputera à Lubumbashi (RDC).

Rominique Nerplat Makaya



**LIBRAIRIE
LES MANGUIERS**

Un Espace de Vente:
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.












Un Espace culturel Pour vos **Manifestations :**
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Guesso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



KINSHASA

Freddy Matungulu favorablement accueilli dans la ville-capitale

Le leader du parti politique Congo Na Biso (CNB), Freddy Matungulu, est rentré à Kinshasa, le 3 octobre, en provenance de Washington aux États-Unis. L'avion d'Ethiopian Airlines qui l'a ramené au pays après plusieurs années passées au pays de l'oncle Sam où il a travaillé au Fonds monétaire international (FMI), a atterri aux environs de onze heures cinquante minutes à l'aéroport international de Ndjili.

De nombreux militants de la nouvelle formation politique CNB étaient rassemblés à la sortie de l'aéroport pour ovationner cette personnalité politique qui draine la réputation d'être intègre et austère dans son travail. Le cortège du président de CNB, composé des bus et d'autres véhicules avec des banderoles aux écrits lui souhaitant un bon retour au pays, s'est ensuite ébranlé de l'aéroport jusqu'au siège du parti situé sur la troisième rue dans la commune de Limete. C'est par milliers que des militants, sympathisants et autres invités, parmi lesquels des chefs coutumiers et l'opposant politique Chalupa, ont accueilli ce désormais leader politique. Et Freddy Matungulu s'est, pendant plus d'une quinzaine de minutes, adressé aux militants, les remerciant de l'accueil chaleureux qui lui ont réservé. D'abord en lingala et ensuite en français, il a abordé de manière sobre et concise les grandes questions du pays et les raisons de son retour : « Notre pays a besoin d'un nouveau départ. Il y a une année, j'ai quitté mon emploi au FMI, parce que j'ai entendu les réclamations des compatriotes. Nous sommes revenus au pays, parce que nous en avons fini avec l'étranger. De toute façon, on ne lance pas un projet d'envoie de Congo Na Biso pour le gérer à partir de l'étranger. C'est toujours avec la même émotion, chaque fois

que j'atterris ici et que je revis tous ces sentiments qui me replacent dans mon enfance que j'ai passée avec vous, et qui me rappellent mon obligation de fidélité à la Nation congolaise ». Il a eu un mot pour le Kivu : « Cette province qui souffre un martyr tout à fait inexplicable et nous avons l'obligation le plus rapidement possible de trouver des solutions pérennes à cette situation d'instabilité et d'insécurité chronique dans le Kivu ». Freddy Matungulu a aussi évoqué la question de l'organisation des élections en 2016 : « Nous devrions en tant que pays avoir un chemin balisé, nous emmenant à ces élections l'année prochaine, un gouvernement travaillant sur un programme politique nous emmenant à ces élections, alors que toutes les forces vives de la Nation, toutes les institutions du pays seraient également en train de travailler sur le programme de développement économique, c'est important si nous voulons trouver des solutions pérennes à la question de la grande pauvreté qui sévit dans notre pays ». Mais au lieu de cela, a regretté celui qui était ministre des Finances de la RDC de 2002 à 2003, le pays est « dans une confusion entretenue pour des desseins inavoués ».

Présidentielle... glissement...

Le président du CNB avait affiché, de manière un peu voilée, son ambition de présenter à la présidentielle de 2016. Et lors de son speech le samedi, il y est revenu en ces termes : « En ce qui concerne mon ambition sur la grande problématique de la course à la présidentielle de l'année prochaine, là également j'ai dit à plusieurs reprises, dans une certaine mesure c'était désormais un secret de polichinelle. Cependant, j'ai toujours pensé qu'il était important, par respect pour mon pays, pour le sol

de mes ancêtres, et pour la population congolaise, que je ne me prononce pas sur une question aussi importante à partir de l'étranger. Maintenant je suis là... c'est une question de temps, de lieu... Nous allons finir par nous prononcer de la façon la plus formelle et la plus définitive possible sur cette question ». Quant au fameux glissement du calendrier électoral qui défraie la chronique, Matungulu a été clair : « Nous sommes contents que le Congolais aujourd'hui n'aient plus à se faire rappeler le rôle fondamental qui doit être le sien dans la définition de l'avenir de notre pays. À plusieurs reprises, on m'a posé la question en Europe, aux États-Unis, de savoir ce que je pensais du glissement. Ma réponse a toujours été la même. À partir du moment où pratiquement 95 % de la population qui sont opposés à ce glissement, je ne vois pas de raison pourquoi on devrait avoir ce fameux glissement ».

Aussi a-t-il souhaité s'adresser à la population congolaise dans un meeting, pour la première fois, à Kinshasa au cours duquel il évoquera toutes ces questions : « C'est important qu'au-delà du CNB, nous puissions avoir l'opportunité de dialoguer avec le peuple congolais, à travers, dans un premier temps, la population de la ville Kinshasa ». Il a conclu son adresse par ces mots : « Nous avons l'obligation de faire en sorte que quand la Nation nous appelle, nous devons répondre sans équivoque présent. Je ne peux qu'être extrêmement reconforté d'être là, avec ceux qui croient et savent que le Congo peut être géré, mieux, autrement et nous en avons la conviction. Le Congolais doit savoir que l'avenir du pays dépend de lui parce qu'il est le souverain primaire ».

Martin Engimo

UNAFEC

La formation politique propose la candidature de Moïse Katumbi à la présidentielle de 2016

Gabriel Kyungu, l'un des leaders du G7 récemment exclu de la majorité, annonce par ailleurs une grande marche le 10 octobre à Lubumbashi.

Alors que Moïse Katumbi continue d'entretenir le flou sur sa candidature à la présidentielle de 2016 préférant prendre un temps de réflexion avant de se prononcer, le président de l'Union nationale des fédéralistes du Congo (Unafec), Gabriel Kyungu wa Kumwanza, le voit déjà dans la peau d'un présidentiable. Il vient, en effet, de prendre de vitesse l'ex-gouverneur du Katanga en se déclarant favorable à sa candidature à la présidence de la République. L'ancien président de l'Assemblée provinciale du Katanga estime que Moïse Katumbi a bien l'étoffe d'un candidat président et justifie de tous les atouts pour se

hisser au sommet de l'État. « Si Moïse Katumbi cherche à loger sa candidature, l'Unafec est là », a-t-il déclaré ce week-end à la radio onusienne captée à Kinshasa. Et Gabriel Kyungu wa Kumwanza d'indiquer que cette proposition de candidature sera soumise à l'appréciation des membres du G7 lors de la prochaine assemblée générale des leaders de cette plate-forme politique qui pourront l'entériner. Le leader de l'Unafec fait sa proposition au moment où Moïse Katumbi entend fédérer toutes les forces sociales et politiques autour d'un front républicain constitué de toutes les forces vives opposées au glissement, à la révision ou au changement de la Constitution.

« Le G7 apportera son soutien à tout candidat, qui soutiendra dans son projet de société, la réunification des vingt-six an-

ciennes provinces démembrées récemment en RDC », a souligné Gabriel Kyungu qui annonce, en même temps, l'organisation d'ici le 10 octobre d'une grande marche à Lubumbashi pour, dit-il, dénoncer les manœuvres visant le glissement du mandat présidentiel. « Nous devons prouver à la face du monde que le G7 est la solution du moment pour sauver la démocratie dans notre pays », a-t-il indiqué. Ce leader katan-gais, un des membres du G7 récemment exclu de la majorité au pouvoir, défie les forces de police qui, éventuellement, pourront se dresser sur sa route en cas d'interdiction de cette manifestation. « Nous sommes dans un État de droit et je ne peux pas accepter d'être intimidé simplement parce que je prêche le respect de la Constitution », a-t-il déclaré.

Alain Diasso

PATRIMOINE

La Place des artistes en réaménagement

Une série de travaux sont en cours sur le site dont le sol est désormais pavé depuis le 4 octobre alors que la pyramide au centre complètement dégarni de tout son marbre attend à présent de faire, elle aussi, peau neuve.

soit retenue comme date inaugurale du site rénové ne tient sans doute pas au hasard. Et qui plus est, il faudra que l'on s'en souvienne, le monument « Mains d'artistes » fut érigé en sa mémoire en 1990 et lui fut dédié. Ce, juste un an après sa disparition.



Me Liyolo devant son œuvre coordonnant le début des travaux

(Œuvre du sculpteur Alfred Liyolo, le célèbre monument « Mains d'artistes », baptisé de la sorte en référence aux deux mains ornant son sommet, était jusqu'ici le seul pôle d'attraction de la Place des artistes. En effet, rencontré sur les lieux le 26 septembre, Me Liyolo comme l'on a coutume de le nommer, a confié aux Dépêches de Brazzaville qu'il ne le sera plus d'ici au 12 octobre, date à laquelle est prévue le dévoilement de sa nouvelle configuration. À l'artiste d'expliquer que les travaux en cours ne visent pas seulement à donner un coup de neuf à l'endroit. « Quatre socles vont accueillir quatre statues des ténors de la culture congolaise dans les domaines de la musique, les arts plastiques, les arts scéniques et littéraires », a-t-il affirmé. Me Liyolo s'est bien gardé de divulguer l'identité des quatre personnages dont les statues seront bientôt érigées à la Place des artistes. Pour seul indice, il nous a confié : « Tous ont façonné l'histoire de la culture congolaise ».

Secret de polichinelle au moins pour l'un deux, à savoir le feu Grand Maître Luambo Makiadi. L'on se souviendra qu'il en avait présenté la tête au Premier ministre Matata Ponyo en visite sur le site une semaine plus tôt. En sus, que le 12 octobre, date anniversaire de la mort de l'illustre musicien

Par ailleurs, il a plu au sculpteur de nous rappeler, dans les détours de l'entretien, l'importance du site qui tient au départ à sa localisation. En effet, la situation même de la Place des artistes est à considérer du fait qu'elle est au cœur du quartier Matonge, à proximité du rond-point Victoire qui passe pour l'un des principaux centres de la capitale. Cette place de la commune de Kalamu, au cœur de la cité de Kinshasa, est reconnue pour être l'un des plus importants carrefours et est fort fréquenté. Il y règne une animation musicale à nulle autre pareille. À noter déjà que les maisons de disques y pullulent, bien plus d'une dizaine y ont pignon sur rue. Il faut y ajouter les nombreuses terrasses avoisinantes qui diffusent de la musique en continu.

Par ailleurs, il y a lieu de considérer l'histoire du quartier encore une fois rattachée à la vie musicale de la ville. Le bar Vis-à-vis autrefois réputé à la faveur des nombreux concerts qu'il abritait dont on voit encore l'enseigne juste en levant les yeux.

Il y a aussi les studios d'enregistrements dont le fameux Veve pour ne citer que lui. Sans oublier que le fief de Papa Wemba, le Village Molokai n'est pas si loin. Et, plus récent encore, le siège de Koffi Central, la toute nouvelle maison de production de Koffi Olomide.

Nioni Masela

PALU

Le tandem Gizenga-Makiashi pour la refondation de la RDC

Né le 5 octobre 1925 dans le Kwilu, l'ancien Premier ministre et secrétaire général, chef du Parti lumumbiste unifié (Palu), le patriarche Antoine Gizenga totalise, depuis le 5 octobre, quatre-vingt dix ans d'âge. L'homme aura consacré entièrement sa vie au service du bien-être de son pays.

Durant sa lutte, celui qui est considéré comme l'un des monuments vivant de la scène politique congolaise a été emprisonné plusieurs fois à cause de son attachement au nationalisme mais cela n'a pas réussi à mettre fin à son engagement pour la défense des intérêts de son pays. Après l'assassinat de Lumumba, le gouvernement créé par Antoine Gizenga à Stanley ville (actuel Kisangani) a été reconnu par 21 pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est en février 1961. Il sera emprisonné à Bula Mbemba de janvier 1962 à juillet 1964 et libéré après que les membres du MNC-L aient exigé sa libération. C'est dans ce contexte qu'il va créer le Palu le 22 août 1964. Antoine Gizenga s'était opposé à ses anciens collaborateurs et ne voulait qu'une chose ; la création d'un grand parti des masses tel que l'avait souhaité Patrice Emery Lumumba.

Antoine Gizenga s'est érigé en une véritable école du nationalisme où ont été formés, des années durant, des congolais venus de tous les horizons, tous réunis au sein du Palu. Au nombre de ces derniers, un digne fils du pays, en l'occurrence, le Pr Willy Makiashi, s'est particulièrement illustré dans la fidélité et la loyauté aux idéaux du parti. Ayant grandi dans l'idéologie nationaliste

telle que défendue par le Palu, il s'est révélé l'héritier idéologique d'Antoine Gizenga de qui il a reçu la noble mission de refonder l'État congolais.

Similitudes dans l'engagement politique

L'un comme l'autre est attaché à la défense des intérêts de la Nation et se montre intraitable sur la question de l'indépendance du pays dans tous les secteurs. Proche de Patrice-Emery Lumumba, Antoine Gizenga était le chef du parti solidaire africain (PSA) lorsqu'il a été nommé vice-Premier ministre en 1960 et 1961. De même, à peine élevé au rang de Secrétaire Général et chef du parti, Willy Makiashi a été nommé vice-Premier ministre, ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance sociale par le chef de l'État, Joseph Kabila, le 7 novembre 2014. Depuis lors, il traduit en actes le programme gouvernemental dans son secteur et les effets se font sentir dans le vécu quotidien du citoyen congolais.

Militant de première heure avant d'être nommé secrétaire national chargé des Questions juridiques, puis secrétaire permanent et porte-parole assurant la gestion du parti au quotidien, Willy Makiashi a gravi tous les échelons et a reçu du patriarche Gizenga la lourde mission

de refonder l'État congolais. Cette refondation s'est traduite en actes par la pérennisation de l'idéologie nationaliste pour la conquête et la préservation du pouvoir de la gauche nationaliste en RDC par la voie démocratique. Parmi ses principales missions, maintenir la présence de la vraie gauche dans le microcosme politique congolais. Depuis qu'il est aux côtés d'Antoine Gizenga, il s'est créé une synergie qui pose les vrais jalons susceptibles de couronner les efforts du vénérable patriarche de la période pré-indépendance à ce jour. Pour une bonne frange des militants et cadres du Palu abordée à ce sujet, Willy Makiashi constitue un gros bras battant de par sa manière d'agir et de faire, ouvrant un nouvel horizon capable d'amplifier la lutte du patriarche incarnée par la jeunesse du Palu, véritable fer de lance. Il est à juste titre considéré comme le « Petit Gizenga » de par ses capacités de rassembleur. Il a réussi à fédérer les énergies autour de la refondation de l'État congolais. Actuellement vice-Premier ministre au gouvernement de cohésion nationale comme l'était son mentor et père idéologique Antoine Gizenga, beaucoup d'observateurs soutiennent que les similitudes décelées dans les parcours politiques de deux hommes reflètent leur concorde. Ils ont tou-

jours visé le redressement du social des Congolais comme le démontrent les performances de Willy Makiashi dans le secteur de l'emploi.

Des performances qui parlent...

À ce propos, il importe de signaler que moins d'une année après sa nomination au gouvernement, il a initié plusieurs actions, notamment l'organisation de la première table ronde sur la protection sociale en RDC, la tenue du 36e conseil national du travail (CNT), la mise sur pied d'une série de mesures drastiques sur la sécurité et la santé dans les milieux professionnels en RDC, l'inauguration du guichet unique (DGI, INSS, INPP, ONEM), l'instauration d'un climat de dialogue entre le gouvernement et l'intersyndical des travailleurs congolais, le recrutement annoncé de mille inspecteurs et contrôleurs du travail. Willy Makiashi a, par ailleurs, relevé d'énormes défis allant de la plaidoirie pour l'amélioration des conditions de travail ainsi que la revue à la hausse de l'enveloppe salariale des prestations sociales passant de 3 à 4 trimestres par an.

Cinquante ans après, il a fallu attendre l'élévation de Willy Makiashi au poste de secrétaire permanent et porte-parole de ce parti pour que la formation politique cinquantenaire organise, dans le cadre de son jubilé d'or, une série d'ateliers réunissant diverses personnalités locales et étrangères issues de tous

les horizons pour discuter de tous les sujets ayant trait à la marche du pays. Ces ateliers ont sans doute permis d'évaluer la marche du pays, cinquante-cinq ans après. De ce fait, Willy Makiashi accomplissait là le vœu de Patrice Emery Lumumba de voir émerger en RDC un véritable parti des masses dont les assises sociologiques sont vérifiables.

C'est encore Willy Makiashi qui a réussi l'implication effective de la jeunesse, des femmes guides nationalistes ainsi que des chefs des organes de base dans la prise des décisions à la place du statu quo et de la léthargie décriés par plus d'un au sein du Palu. Il a aboli le « Cenal » pour le remplacer par le collège des conseillers généraux et autres consultants en vue d'assurer résolument une gestion collégiale à la tête du parti.

L'alliance d'Antoine Gizenga avec Joseph Kabila se poursuit normalement et le Palu reste incontournable dans la prise des décisions importantes sur la marche des institutions au sein de la majorité présidentielle. C'est à ce titre que le vice-Premier ministre Willy Makiashi a pris part dernièrement à une réunion du bureau politique de la majorité présidentielle après la lettre controversée des fondateurs du G7. À l'exemple du patriarche, il n'attache pas plus d'importance à autre chose qu'à la refondation de la RDC et y travaille jour et nuit.

Alain Diasso

PERMIS DE CONSTRUIRE

Poursuivre la baisse des coûts, des délais et des procédures

Une nouvelle étape vient d'être franchie dans la réforme avec la récente approbation des termes de référence d'une étude visant à mettre en place un point unique de délivrance ou un guichet unique pour Kinshasa et le Kongo central (ex-Bas-Congo).

Lors d'un atelier, le Comité de pilotage pour l'amélioration du climat des affaires (CPCAD), la Cellule d'exécution des financements en faveur des États fragiles et la Cellule d'exécution du projet de développement des pôles de croissance ouest de la Banque mondiale ont validé les termes de référence du recrutement d'un consultant chargé justement de mener cette étude tant attendue. En effet, il est question d'atteindre plusieurs objectifs, notamment l'amélioration de la transparence dans l'octroi du permis de construire, la fixation des frais proportionnellement au service rendu ainsi que la réduction de la durée et du coût du permis de construire en RDC. Pour l'heure, l'on a appris que les échanges entre les experts ont permis de franchir cette étape avec succès.

La préservation d'un cadre de dialogue est l'une des conditions à

respecter pour l'appropriation des réformes. Le permis de construire fait partie des dix indicateurs sur lesquels la Banque mondiale table pour classer les pays. Dans le dernier rapport Doing Business 2015, cet indicateur a fait l'objet d'un élargissement pour arriver à mieux mesurer les pratiques en matière de réglementation de construction.

Les innovations ont concerné des points aussi cruciaux que le Code du bâtiment, l'approbation de la conception et les qualifications requises pour les professionnels. Selon les évaluateurs de la Banque mondiale, la principale cause de la contreperformance de cet indicateur est liée au coût élevé du permis de construire. Du côté des experts congolais, l'on estime l'urgence de quelques réformes pour rectifier le tir.

Leurs propositions de réformes tournent autour de la réduction du coût, du démarrage des études de faisabilité d'un guichet unique et de l'élaboration d'un code de l'urbanisme. Quant à l'impact attendu, celui-ci devrait être ressenti tant au niveau de la réduction des coûts que de la baisse des délais et des procédures.

Laurent Essolomwa

LIGUE DES CHAMPIONS-FINALE

Mazembe face à l'USM Alger après avoir éliminé El Merriekh

Le TP Mazembe a validé, le 4 octobre, dans son antre de la commune de Kamalondo à Lubumbashi, son ticket pour la finale de la Ligue des champions d'Afrique. Battus au match aller par un but à deux (but de Mazembe par le Tanzanien Thomas Ulimwengu), les joueurs de Lubumbashi ont refait leur retard.

Les Corbeaux du président Moïse Katumbi ont nettement battu le Soudanais d'El Merriekh par un score sans appel de trois buts à zéro, en demi-finale retour de la 20e édition de la C1 africaine. Pour cette rencontre face à des joueurs assez teigneux d'El Merriekh venus à Lubumbashi avec la ferme intention de se qualifier, le coach de Mazembe, Patrice Carteron, a aligné son équipe type actuelle, costaud physiquement, sans cependant négliger la qualité technique des joueurs. Robert Kidiaba a naturellement gardé les perches afin de rassurer ses coéquipiers. Jean Kasusula sur le flanc gauche, le Malien Salif Coulibaly, Joël Kimwaki, et le Ghanéen Frimpong sur le côté droit ont constitué la ligne défensive des Corbeaux, avec devant eux au milieu de terrain, le Malien Diarra, le Ghanéen Daniel Adjei et le maestro zambien Rainford Kalaba. Le trio d'attaque a été formé par le Malien Traoré à gauche, le Tanzanien Samatta dans

l'axe et le Ghanéen Salomon Asanté à droite.

Tout s'est éclairci en deuxième période pour les joueurs de Patrice Carteron qui n'ont pas réussi à percer le bloc formé par les joueurs du coach Diego Garzito du club d'Omdurman. En effet, le trio d'attaque de Mazembe avec Traoré, le Tanzanien Mbwana Ali Samatta et le Ghanéen Salomon Asanté a été sans solution. Mais en seconde période, la situation s'est décantée pour les protégés du président sponsor Moïse Katumbi à la 53e minute sur une tête à bout portant de Mbwana Ali Samata reprenant un corner de Jean Kasusula Kiricho. L'attaquant international tanzanien, très précieux pour les Corbeaux, a doublé la mise à la 71e minute, portant la marque à deux buts à zéro. Mais la qualification a été totalement acquise à quelques minutes après avec le troisième but de l'international ivoirien Roger Claver Assalé, entré dans le cours du jeu à la place d'Asante à la mi-temps. Et pour conserver cette avance confortable, Patrice Carteron a monté le milieu récupérateur Merveille Boppe à dix minutes de la fin de la partie, à la place de Daniel Adjei qui a rendu une copie appréciable au cours de cette partie. La victoire de Mazembe a naturellement reflété la physionomie de la partie, totalement

dominée par les Corbeaux.

En finale, le TP Mazembe affrontera l'Union sportive de la Medina d'Alger (Algérie).

Le club algérois a été tenu en échec, le 3 octobre, au stade Omar-Hamadi d'Alger, par Al Hilal Omdurman de Soudan par zéro but partout. Mais au match aller à Khartoum, l'USM Alger avait créé la sensation en s'imposant par deux buts à un. Mazembe est donc en course pour son cinquième titre en Ligue des champions après les victoires de 1967, 1968, 2009 et 2010.

L'on note que les Corbeaux ont perdu les finales de la C1 en 1969 et 1970 et ont remporté la finale de l'ex-Coupe d'Afrique des vainqueurs des coupes en 1980 face à Africa Sport d'Abidjan (Côte d'Ivoire). C'est donc un club mythique africain qui tient à pérenniser son histoire. Et Mazembe sera face à un club algérien qui joue sa première finale de Ligue des champions, mais qui se trouve dans une forme éblouissante, n'ayant perdu qu'une fois lors des phases des poules, amené par un entraîneur connu en RDC, l'Allemand Otto Pfister. La finale aller aura lieu, le week-end du 30 octobre au 1er novembre à Alger, et la finale le week-end du 6 et 7 novembre à Lubumbashi.

Martin Engimo

ÉDUCATION

La société Total E&P Congo tient à son engagement de promouvoir le système éducatif en République du Congo

Le 12 septembre 2015 à Pointe Noire, la société Total E&P Congo et son Directeur Général Pierre Jessua ont remis officiellement des prix de mérite aux bacheliers 2015 et aux meilleurs élèves des classes de seconde et de première, issus des classes renforcées du lycée Victor Augagneur, en présence des ministres Anatole Collinet MAKOSSO de l'enseignement primaire et secondaire, de la jeunesse et de l'éducation civique et Jean Marc THYSTERE-TCHICAYA des hydrocarbures, d'Alexandre Honoré PAKA Préfet du Département de Pointe - Noire et d'autres autorités politico - administratives.



Cette cérémonie a couronné aussi les élèves de la seconde C ayant remporté le prix du concours inter-scolaire « Matha-Brazza », organisé par le lycée français Saint Exupéry.

L'éducation constituant l'un des axes prioritaires de la politique sociétale de Total E&P Congo, six ans après sa mise en place, le projet classes renforcées continue à produire des résultats très encourageants. Cette année sur 56 élèves, 45 ont été déclarés admis au Baccalauréat congolais série C soit 80% alors que le taux de réussite national n'était que de 10% et 47 admis au baccalauréat français soit 84%.

Dans le prolongement de ce projet et afin de répondre de manière pérenne à sa stratégie de développement des compétences des talents locaux, Total E&P Congo a accordé cette année encore des bourses d'études supérieures aux six bacheliers les plus méritants. Trois d'entre eux sont partis en France où ils poursuivent leurs études dans les écoles préparatoires à des cycles d'ingénieur ; trois autres ont été admis à l'Institut UCAC-ICAM de Pointe - Noire.

La société Total E&P Congo est convaincue que les ressources humaines compétentes sont nécessaires et indispensables pour le développement du tissu économique de qualité.

C'est pourquoi, en collaboration étroite avec les institutions éducatives, elle a mis en place, en 2009, un dispositif d'excellence dit : « classes renforcées », qui propose une formation scientifique de qualité aux jeunes.

Ces classes renforcées constituent un vivier dans lequel pourront puiser les entreprises de la place. Toutefois, ce projet n'est qu'une illustration parmi tant d'autres, la société Total E&P a, par ailleurs, développé un partenariat avec le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère des hydrocarbures, en faveur de l'université Marien Nguabi où des actions de soutien sont présentement menées, entre autre l'appui au master génie pétrolier, la participation au renouvellement du

corps enseignant grâce à l'octroi des bourses doctorales, la rénovation des infrastructures, etc. En outre, la société Total E&P Congo est impliquée depuis peu au projet de l'université catholique à Pointe-Noire. Autant d'actions qui démontrent sa volonté de contribuer à l'essor du système éducatif congolais.

Dans son allocution, le directeur général de Total E&P Congo, Pierre Jessua, a indiqué que la multiplication de ces initiatives était un impératif pour le renforcement du système éducatif et également un

levier pour favoriser l'adéquation entre la formation et les besoins en ressources humaines dans le pays. Par ailleurs, il a rappelé que la contribution massive des partenaires publics et privés à l'octroi des bourses scolaires aux élèves, était un facteur clé de succès. Voilà pourquoi, avant de terminer son propos, Pierre Jessua a formulé un vœu, celui de voir d'autres entreprises privées et institutions publi-



ques, rejoindre ce projet afin de continuer à valoriser les talents des jeunes congolais en participant notamment à l'octroi de bourses scolaires, « je suis l'heureux dirigeant d'une très belle entreprise, je suis parent d'élève, je suis homme, et dans la vie on a des satisfactions, on a des satisfactions professionnelles, dans le pétrole on a la satisfaction de la découverte, du développement et quand on dirige une société comme la mienne, engagée dans les projets sociétaux qui touchent la jeunesse, je peux vous dire que c'est une résonance particulière, et avoir la possibilité d'aider les

jeunes, de pouvoir donner un avenir, participer et contribuer modestement à ce magnifique projet est une satisfaction qui égale la satisfaction professionnelle, et c'est donc à vous les jeunes que je voudrais adresser tous mes remerciements car c'est une satisfaction magnifique », a-t-il renchéri.

Enfin Pour lier l'utile à l'agréable, un cocktail a été servi à tous les convives à la fin de la cérémonie.

L'A.CO.D.M adopte son programme d'activités

Le comité de direction de l'association congolaise du Droit maritime (A.CO.D.M) réuni le 3 octobre à Pointe-Noire a adopté son programme d'activités à l'issue de la deuxième réunion de ladite association que dirige le colonel Eric Dibas-Franck.

Outre l'adoption du programme d'activités des deux prochaines années, les membres du comité de direction de l'A.co.d.m ont aussi jeté les bases pour l'élaboration du budget de l'année 2016 de l'association.

D'autres questions ont aussi fait l'objet de débats lors de cette réunion. C'est le cas du code de la marine marchande révisé: « *Nous avons déploré qu'à ce jour le code communautaire révisé le 22 juillet 2012 ressemble toujours à un serpent de mer puisqu'il n'est toujours pas disponible faute d'avoir été publié par la commission de la Cemac. Aussi, nous avons pris un certain nombre d'initiatives en direction des pouvoirs publics et des organismes internationaux qui s'occupent des questions maritimes au sens large et des questions des gens de mer pour leur apporter la bonne nouvelle que pour la première fois de l'histoire maritime au Congo, une association est née et une association dont la vocation est de servir de creuset*

des idées sur des questions maritimes », a dit le colonel Eric Dibas-Franck.

Signalons que la première réunion de l'A.CO.D.M a eu lieu le 3 Juillet 2015 à Pointe-Noire.

Créé le 23 mai 2015 à Pointe-Noire, l'A.CO.D.M a vocation de réunir les spécialistes du droit des activités maritimes dans toutes ses composantes : droit public et droit privé, droit interne et droit international ainsi que de l'économie des transports. Elle a le privilège de rassembler autour des professeurs de droit et des avocats spécialisés, les juristes de toutes les grandes familles maritimes : armateurs, assureurs, chargeurs, courtiers, sociétés de classification, mais aussi les membres de l'administration, les experts maritimes, etc.

Elle doit asseoir son autorité dans le domaine du droit et de l'économie maritime tant au Congo, dans la zone Cemac qu'au niveau international. Elle doit également mobiliser toutes les énergies et toutes les compétences permettant d'enrichir la palette des



Des membres du comité de direction de l'acodm pendant la réunion. Crédit photo Adiac

connaissances de l'association. Son objectif est aussi de renforcer la solidarité avec les autres associations de droit maritime. Pour ce faire, un projet de partenariat est en vue avec l'Association française

du droit maritime (AFDM). L'A.CO.D.M se veut un lieu privilégié de débats, de discussions et même d'influences, au sein duquel peuvent s'exprimer les diverses sensibilités juridiques, éco-

nomiques et sociales du monde maritime, le creuset où peuvent émerger les idées nouvelles touchant l'évolution du droit et de l'économie maritimes.

Hervé Brice Mampouya

Les membres d'Arterial Network en réunion au Cameroun

La 5^e édition de la conférence d'Arterial Network sur l'économie créative d'Afrique (ACEC 2015) a lieu du 9 au 10 Octobre à Yaoundé au Cameroun. Le Congo sera représenté à ses assises par Pierre-Claver Mabilia, membre d'Arterial Network Congo.

Cette conférence se tient parallèlement avec deux autres événements qui ont lieu dans cette ville à savoir « Le marché de la musique en Afrique : le kolatier et l'assemblée générale de la Fondation Music in Africa ».

Des activités qui réuniront des

des industries créatives en Afrique. Plusieurs thèmes seront abordés au cours de cette rencontre tels la propriété intellectuelle : défis du patrimoine culturel, les nouvelles technologies et industries créatives africaines, modèles d'industries créatives en Afrique, initiati-

réfléchir sur l'état et la croissance de l'économie créative d'Afrique ainsi que sa contribution au développement. C'est un moment unique pour découvrir les industries créatives sous un angle nouveau, pour s'informer, poser des questions aux acteurs culturels. L'ACEC est un projet annuel d'Arterial Network, un réseau panafricain et continental d'artistes, d'activistes culturels, ONG, d'entreprises et d'autres acteurs du secteur culturel. Le kolatier qui



Une vue de la session sur la détention et la garde à vue. Crédit photo Adiac

centaines de professionnels et experts de l'industrie créative et culturelle de tout le continent.

L'ACEC placée sous le parrainage du ministère de la Culture et des arts du Cameroun avec le soutien des partenaires locaux et internationaux va permettre aux différents délégués venus du monde entier (praticiens, décideurs, donateurs, académiciens...) de se pencher, partager et échanger sur les questions de développement

régionales dans les industries créatives africaines, autonomisation / inclusion des jeunes dans les débats/ secteur des industries créatives, médias africains et industrie créative africaine, réseaux et plateformes, statut de l'artiste : droit des artistes à travers le continent, marché de l'industrie créative africaine, option de financement du secteur des industries créatives...

L'ACEC offre une opportunité de

se tient du 7 au 10 octobre est une plateforme de rencontres et d'échanges entre les groupes musicaux africains et les professionnels en provenance de plusieurs continents (rencontres professionnelles et d'autres acteurs du secteur culturel).

Il est un projet biennal du Regroupement des professionnels des arts et de la culture d'Afrique centrale (REPAC).

H.B.M.

La ligue de Nzango félicite ses représentants aux 11^e Jeux africains

Le président de la ligue départementale du nzango de Pointe-Noire, Jean Moussoungou, a fait le point de la participation de son équipe, Femmes unies, aux Jeux africains.

Le nzango était retenu aux 11^e Jeux africains comme sport de démonstration. À cet effet, cinq équipes de cinq départements ont participé au tournoi de démonstration au nombre desquelles Femmes Unies de Pointe-Noire. Durant les deux semaines de compétition, la Fédération congolaise de nzango (Féconza) a organisé un tournoi de démonstration et des journées scientifiques sur le nzango. Ces activités ont abouti à la mise en place du Comité africain de Nzango dont la présidence et la direction technique sont respectivement assurées par des Congolais : Blanche Akouala et Guy Noël Titov Passy.

Il a rappelé que le représentant de sa Ligue à ces 11^e Jeux, Femme Unies encore appelé Congo1 à ces Jeux a fait une participation honorable lors du tournoi d'exhibition en se classant parmi les deux meilleures équipes avec Nzila Zoulou de Brazzaville (Congo5). Les deux équipes ont fait la démonstration technique dans la grande salle du Palais des sports de Kintélé pendant deux jours aux heures de pause des matches de handball. « *Ce grand brassage des peuples d'Afrique noirs et blancs dans les différents stades, et au village olympique reste un moment historique qui restera à jamais gravé dans la mémoire des nzangois et nzangoises congolais* », a renchéri le président de la ligue de Pointe-Noire qui a remercié tous ceux qui avaient

facilité le déplacement de l'équipe ponténégrine pour Brazzaville.

Un agenda riche...

Le premier vice-président de la Féconza, Guy Noël Titov Passy a fait un briefing des jeux et a informé les équipes des grands rendez-vous de nzango qui s'annoncent au plan africain. « *Les enjeux sont énormes. En 2017 la Fédération congolaise de nzango par le biais du Comité africain prépare les jeux de la Francophonie. Après cette compétition nous nous engagerons à la mise en place des Fédérations nationales de nzango dans les quinze pays qui ont répondu favorable en respectant la feuille de route que la féconza va mettre à leur disposition sur le plan technique. Nous préparons la Coupe d'Afrique de nzango dans 5 ans mais avant cela, nous préparerons les 12^e Jeux africains. Finie donc la récréation, l'heure du travail est arrivée* », a-t-il indiqué. Le représentant du directeur départemental des sports et de l'éducation physique, Jean Claude Bitsou, a lui aussi délivré un mot d'encouragement aux athlètes. « *Le plus long chemin commence toujours par le premier pas et c'est à cela que vous vous êtes attelés depuis plusieurs années pour faire asseoir vos différentes structures. D'abord les clubs dans tous les départements ensuite les ligues, la fédération et bientôt une structure continentale qui vous permettra de vous exprimer hors de nos frontières. Je vous exhorte donc à plus de dynamisme et de réalisme dans l'exercice de vos différentes fonctions* », a-t-il conclu avant la partie festive.

Charlem Léa Legnoki

JOURNÉE FIFA

28 Diables rouges présélectionnés contre le Gabon

La liste de ces joueurs locaux a été dévoilée et le match est prévu pour le 10 octobre à 15 heures 30 au Complexe sportif de Pointe-Noire. Les Diables rouges affronteront la sélection A des Panthères du Gabon dans le cadre de la journée FIFA.

Ce match amical international est aussi un grand test pour l'équipe d'Isaac Ngata en vue de sa double confrontation face au Cameroun qualificative au Championnat d'Afrique des nations (Chan) dont la phase finale se disputera en janvier prochain au Rwanda. Le match aller des éliminatoires se disputera le 18 octobre au Cameroun et le retour une semaine après à Brazzaville. Le Congo, rappelons-le avait participé à la troisième édition du Chan en 2013 en Afrique du sud. Logés dans le même groupe

que le Ghana, l'Éthiopie et la Libye, les Diables rouges avaient quitté la compétition dès le premier tour avec quatre points. Ces vingt-huit joueurs auront donc la mission de replacer le Congo parmi les seize meilleures nations qui seront à Kigali.

Gardiens de but : Pavelh Ndzila (Etoile du Congo), Chansel Massa (AC Léopards de Dolisie) Wilfrigon Mongondza (Diables Noirs)
Défenseurs : Boris Thilton Moubhio Ngounga (AC Léopards de Dolisie) Dimitri Magnokélé Bissiki (AC Léopards de Dolisie), Sagesse Babélé (AC Léopards de Dolisie), Cosme Andrely Antoni Mavoungou (Diables Noirs) Francis Nsenda (Diables Noirs), Chylpéric Pandza Mobié (JST). Théorold

Saboukoulou (Patronage Sainte-Anne), Gloire Yila Dibata (Diables Noirs), Carof Bakoua (AC Léopards de Dolisie), Junior Epako (Diables Noirs)

Milieux du terrain : Hermann Lakolo (AC Léopards de Dolisie), Siang Noel Mokouka (AS Cheminots de Pointe-Noire), Dua Stanislas Ankira Ntsanakoulou (AC Léopards de Dolisie), Lopez Filanckembo (Etoile du Congo), Cesair Gandzé (AC Léopards de Dolisie), Chabo Ombion (Diables Noirs), Arcy Biassadila Mouanga (Diables Noirs), Deldi Ngoyi (Diables Noirs), Merveil Ndockyt (CARA), Moïse Justalain Nkounkou (Etoile du Congo), Junior Makiessé Mouzita (AC Léopards de Dolisie), Everest Bienvenu Maboto

Kimbi (CARA), Junior Amour Loussoukou Ngouala (CARA), Lonreve Issambet Gassama (Etoile du Congo), Percy Akoly (AC Léopards de Dolisie) Kessel Tsiba Mounkassa (AC Léopards de Dolisie)

Attaquants : Bercyl Obassi Ngatsongou (Etoile du Congo), Georges Kader Bidimbou (AC Léopards de Dolisie) et Bermajin Nkangou (JST)

Le 13 octobre, l'équipe pro des Diables -Rouges seniors recevra au stade de l'Unité à Kintélé, les Écureuils du Bénin dans le même cadre de la journée Fifa. Ce match permettra à Claude Le Roy de jauger son équipe avant les éliminatoires de la Coupe du monde Russie 2018.

James Golden Eloué

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Allemagne, 12^e journée, 3^e division

Sans Pitchou Mouaya, convalescent, Hallescher bat Erzgebirge Aue (1-0). Et remonte à la 8^e place.

Tenu en échec par la réserve de Stuttgart (1-1), Osnabrück recule à la 13^e place mais ne compte que 2 points de retard sur Hallescher (14 contre 16). Remplaçant, Francky Sembolo est entré à la 80^e.

Angleterre, 11^e journée, 4^e division

Clevid Dikamona était titulaire lors du revers de Dagenham à domicile face à Mansfield Town (3-4). L'ancien Havrais et ses coéquipiers ont pourtant mené au score (3-2 à la 37^e) avant de s'effondrer dans les 10 dernières minutes (buts au 81^e et 87^e). Avec 7 points, Dagenham est 23^e et avant-dernier.

Belgique, 10^e journée, 1^{re} division

Francis N'Ganga remporte haut la main son duel face à Marvin Baudry, puisque Charleroi bat sans trembler Zulte-Waregem (3-0). Le latéral gauche des Zèbres s'est distingué par un sauvetage dans sa surface à la 19^e. Auteur de 2 fautes aux 27^e et 29^e, il n'est pas passé loin de son premier but de la saison, mais sa frappe est détournée par Jorgensen à la 64^e. Quant à Marvin Baudry, titulaire sur le flanc droit, il ne peut empêcher le naufrage de son équipe. Difficile toutefois de comprendre comment Francis N'Ganga peut continuer à être écarté de la sélection nationale par Claude Le Roy...

Yannick Loemba est resté sur le banc lors du succès d'Ostende face à Lokeren (2-0). Au classement, Ostende reste en tête avec 5 points d'avance sur Anderlecht (qui joue ce dimanche). Zulte-Waregem est 4^e avec 17 points, tandis que Charleroi est désormais 8^e avec 14 points.

Belgique, 8^e journée,**2^e division**

Buteur décisif le week-end dernier, Jordan Massengo a été expulsé à la 80^e lors de la défaite de l'Union Saint-Gilloise à Tubize (1-2). Une défaite amère pour les Bruxellois qui se sont vus annuler deux buts par l'arbitre. Roulers et Maël Lépicier reçoivent le Cercle de Bruges ce dimanche après-midi.

Belgique, 8^e journée, 2^e division

Remplaçant, Maël Lépicier est entré en jeu à la 69^e lors du match nul concédé par Roulers face au Cercle de Bruges (1-1). Roulers est 9^e avec 11 points, à 6 points du leader, Antwerp. Ecosse, 9^e journée, 2^e division Pas de but, mais une passe décisive pour Dominique Malonga sur le deuxième but d'Hibernian sur le terrain de Queens of the South (3-0). L'international congolais a joué toute la rencontre, permettant à Hibernian (avec un match de retard) de revenir à deux points de Raith Rovers.

Espagne, 7^e journée, 1^{re} division

Sans Philtzérald Mbaka, non retenu, Getafe fait match nul chez le Celta Vigo (0-0). Thiévy Bifouma n'était pas dans le groupe de Grenade, auteur du match nul 1-1 face au Deportivo La Corogne. Les Andalous restent embourbés en bas de classement (19^e avec 4 points, sous la menace de Levante qui joue ce dimanche).

Steven N'Zonzi était titulaire lors de la victoire de Séville face au FC Barcelone (2-1). Aligné devant la défense, l'ancien Amiénois n'a pas été appelé par Didier Deschamps en équipe de France : quand va-t-il comprendre que sa meilleure option est de rejoindre les Diables rouges du Congo ?

Espagne, 7^e journée, 3^e division, groupe 2

Philtzérald Mbaka et la réserve de Getafe concèdent le match nul 1-1 face à Talavera. Et végètent à la 17^e place.

Estonie, 32^e journée, 1^{re} division

Sans Allan Kimbaloula, non retenu, Kalju bat Paide 1-0. Insuffisant pour reprendre la 2^e place à Levadia, qui compte 6 points de plus. Titulaire dans la semaine en Coupe (victoire 2-1



Delvin Ndinga et le Lokomotiv Moscou sont de solides dauphins du CSKA mais le milieu congolais s'est luxé l'épaule et pourrait être absent lors du match amical face au Bénin (droits réservés)

face à Narvas), l'ancien Lillois a été remplacé à la 76^e.

France, 10^e journée, 2^e division

Kévin Koumbemba était titulaire lors du match nul concédé par Brest face à Metz (1-1). Les Bretons sont 10^e avec 13 points.

Bulgarie, 11^e journée, 1^{re} division

Précieuse victoire du Botev Plovdiv qui s'impose 1-0 face à Montana. L'équipe rejoint ainsi son adversaire du jour au nombre de points (12). Rahavi Kifoueti était titulaire et a bien percuté sur son côté droit (34^e, 47^e) avant de servir sur un plateau Varela pour l'ouverture du score : débordement à droite et centre en retrait d'école (69^e). A la 79^e, son tir du gauche rate de peu la lucarne adverse.

Israël, 6^e journée, 1^{re} division Mavis Tchibota était titulaire lors du match nul de Kfar Saba face à l'Hapoel Tel Aviv (1-1). L'international Espoir a joué toute la ren-

contre. Kfar Saba reste embourbé en bas de classement (13^e sur 14 avec 5 points).

Italie, 5^e journée, 3^e division, groupe C

Ravy Tsouka Dozi, non retenu, n'a pas joué lors du match nul de Paganese face à Messine (1-1).

Paganese est 3^e avec 9 points. Italie, 4^e journée, championnats des réserves, groupe B Malgré la titularisation de Senna Miangué sur le flanc gauche de la défense, l'Inter de Milan chute à Cagliari (0-2). Et reste bloqué à une décevante 8^e place.

Portugal, 5^e journée, 3^e division, groupe E

Match nul du Tourizense face à Angrense (0-0). Le club de Juslain Babélé et de Bonheur Mano est 8^e (sur 10) avec deux petits points. République tchèque, 9^e journée, 1^{re} division Ulrich Kapolongo est resté sur le banc lors du carton de Teplice à Brno (4-0). Donneil Moukanza est entré à la 82^e minute, en vain. Franci Litsingi n'était pas dans le groupe du Sparta Prague, large vainqueur de Slovaco (4-0). Dzon Delarge n'était pas retenu dans le groupe du Slovan Liberec, bourreau des Bohémians 1905 (3-1). Au classement, le Sparta Prague

reste en tête avec deux points d'avance sur le Slovan, 3^e. Teplice est 6^e avec 14 points et Brno 10^e avec 14 points. Mais le constat n'est pas brillant pour les Congolais car depuis la mise au ban de Delarge, aucun n'est titulaire dans son club.

Russie, 11^e journée, 1^{re} division

Le Lokomotiv Moscou ne fait qu'une bouchée de l'Arm Perm (3-0). Et reste deuxième, à cinq points du CSKA et avec 3 longueurs d'avance sur le Zenith. Titulaire, Delvin Ndinga a été remplacé à la 62^e, après s'être donné une luxation de l'épaule. De quoi remettre en cause sa présence en sélection ?

Slovaquie, 12^e journée, 1^{re} division

Yves Pambou était titulaire lors de la victoire du DAC Dunjaska Streda sur le terrain de Senica (3-2). Remplacé à la pause alors que les locaux menaient 2-1. Avec ce succès, l'ancien club de Dzon Delarge revient à la 5^e place, mais reste à 6 longueurs du podium. Suisse, 11^e journée, 2^e division Sans Igor Nganga, convalescent, Aarau concède le match nul face à Wil (1-1). Avec ce sixième match sans défaite (toutes compétitions confondues), Aarau double Le Mont et Wohlen, qui comptent le même nombre de points. Le Mont, privé de Matt Moussilou, fait match nul 2-2 à Chiasso.

Turquie, 7^e journée, 1^{re} division

Toujours privé de Christopher Samba, dont on ne sait rien de l'état de santé, Trabzonspor s'incline à domicile face Konyaspor (1-2). Et recule à la 10^e place. Turquie, 7^e journée, 2^e division Sylvér Ganvoula n'était pas dans le groupe d'Elazigspor, défait à Altinordu (0-1). Elazigspor reste en deuxième position au classement, mais l'international congolais peine à s'y faire une place : 13 minutes en Coupe de Turquie et aucune en championnat.

Camille Delourme